



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20/10/2023 / _____

Dossier complet le : 20/10/2023 _____

N° d'enregistrement : 2023-7524 _____

1 Intitulé du projet

Restructuration du complexe sportif Jean Michel Vaesken à ESQUELBECQ (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Mairie ESQUELBECQ

Raison sociale

Commune d'Esquelbecq

N° SIRET

2 1 5 9 0 2 1 0 7 0 0 0 3 0

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

ROUSSEL

Prénom(s)

Didier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisir et aménagements associés.	Restructuration du complexe sportif Jean Michel Vaesken

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de restructuration d'un complexe sportif, c'est à dire la rénovation d'équipements existants, la construction de deux bâtiments et l'aménagement de nouveaux locaux et des circulations attenantes.

Les travaux de démolition prévus sont la dépose d'ouvrages divers, destruction de certaines végétations en place ainsi que du nivellement. (cf: annexe 9)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier du projet est d'atteindre un niveau T5 d'installations sportives sur le terrain de foot synthétique ainsi que les niveaux T3 en installations sportives et E6 en éclairages sportifs sur le terrain d'honneur. La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS) classe les installations sportives pouvant recevoir des compétitions ainsi que leurs éclairages sportifs. Ce classement permet de vérifier la conformité des équipements aux règles édictés par la FFF. (Fédération Française de Football). La FFF classe les installations en 7 niveaux : T1 ; T2 ; T3 ; T4 ; T5 ; T6 ; T7 (T1 > T7).

Mais également, l'objectif est de créer un espace convivial pensé comme un "lieu de vie" dans le complexe sportif de Jean Michel Vaesken et de donner accès à de nouveaux loisirs sportifs en attirant toutes les générations.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en :

- rénovation du terrain synthétique
- construction Club-house
- aménagement du Parvis et circulations attenantes
- aménagement de 4 terrains de pétanques
- rénovation salle de tennis
- construction salle de multi-activité
- réaménagement des vestiaires sous tribunes
- rénovation du terrain d'honneur et éclairage
- aménagements paysagers d'ensemble

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le complexe sportif sera doté de terrains de foot (synthétique et terrain d'honneur) remis à neufs tout comme les terrains de tennis ; Des terrains de pétanque seront aménagés autour d'une placette conviviale ; Le club-house installé entre les deux terrains de foot a été imaginé comme un espace d'accueil et de contemplation avec l'intégration de nouveau vestiaires ; les tribunes du terrain d'honneur seront entièrement rénovées.

Une nouvelle entrée sera créée sur le site, elle sera au centre du complexe et distribuera ainsi sur l'ensemble des terrains et activités. Elle est située au bout de la voirie en impasse "le clos des tilleuls". L'entrée du site se mêle donc au Parvis du Club-house et l'entrée de l'espace tennis qui circule vers l'espace pétanque.

Les usagers pourront profiter de 2 types d'espaces sur le complexe sportif:

- Les deux terrains de foot et le Club-house faisant la liaison entre les deux.
- Les terrains de tennis en intérieur et en extérieur ainsi que la nouvelle salle multi-activité, le tout articulé autour de la "placette" dédiée à la pétanque.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
existant: salle de tennis	962.66 m2
nouveau:équipement de foot	754.86 m2
nouveau:extérieurs	740 m2
nouveau:pétanque	113.9 m2
nouveau:salle multi activité	905.32 m2 TOTAL: 3476.74 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Il s'agit du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la C.C des Hauts de Flandre. Le projet est soumis à la zone UP - Zone d'équipements d'intérêt collectif et services publics.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF 1 la plus proche se situe au à 700 m au Sud : Réservoir biologique de l'Yser (310030077) Les ZNIEFF 2 les plus proches se situent à 9.3 Km au Nord : Les Moeres et la partie Est de la plaine maritime (310014026)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ABP le plus proche se situe à 22 Km, il s'agit des Landes du plateau d'Helfaut (FR3800334)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du complexe sportif fait partie du périmètre de protection d'un monument historique classé depuis 1987, nommé le château d'Esquelbecq. Un architecte des Bâtiments de France sera consulté lors de l'élaboration du permis de construire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le complexe sportif n'est pas en zone à dominante humide du SDAGE.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Esquelbecq est couverte par le PPRI vallée de l'Yser mais le complexe sportif se trouve en dehors du zonage réglementaire. Le projet n'est soumis à aucune disposition réglementaire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI vallée de l'Yser a été approuvé le 28 décembre 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne se situe pas dans l'emprise des sites et sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le SI Mont Cassel à 9,33 Km au Sud.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N2000 directive Oiseaux le plus proche se situe à 15 Km au SO, il s'agit de la ZPS "Marais Audomarois". Le site N2000 directive Habitats le plus proche se situe à 15 Km au SO, il s'agit de la ZSC "Prairies, marais tourbeux, forêt et bois de la cuvette Audomaroise et de ses versants"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le SC Mont de Watten à 16 Km au SO.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux lors des travaux de construction (terrassement).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remblaiement des vides par couches de 0,20 m soigneusement compactés selon D.T.U. n°12.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du remblai sera utilisé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des réseaux d'assainissement EP et EU/EV intérieurs et extérieurs au bâtiments seront réalisés (Cf. Annexe 5)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suppression de la végétation et du désherbage est prévu. (Cf. PARAGRAPHE 6.5)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Esquelbecq n'est pas concerné par un PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de la vallée de l'Yser a été approuvé le 28 décembre 2007. Le projet se situe en dehors du zonage réglementaire sur la commune d'Esquelbecq, il n'est donc soumis à aucune disposition réglementaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet concerne uniquement la rénovation d'équipements sportifs existants, seulement 4 nouveaux terrains de pétanques seront aménagés. Cela n'est pas susceptible d'engendrer du trafic. Le projet ne prévoit pas l'aménagement de places de parking supplémentaires.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation d'engins.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation des engins mais les nuisances liées aux vibrations seront temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des éclairages sportifs seront installés sur les différents terrains de foot, les commandes seront manuelles.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation des réseaux EP/EU intérieurs et extérieurs au Club House. les réseaux EP seront rejetés dans une noue d'infiltration à l'arrière du bâtiment, à la charge du présent lot. Les réseaux EU seront rejetés dans un regard existant en limite de propriété.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres issues du terrassement du gros œuvre seront évacuées à la décharge par l'attributaire du lot, conforme à la réglementation vis à vis des matières recyclables et non recyclables. En phase exploitation un local poubelles en structure métallique de 24,4 m2 est prévu avec un nombre de bennes suffisant.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet porte sur la restructuration du complexe sportif Jean Michel Vaesken, avec la montée au classement des installations sportives ainsi que la création de nouveaux loisirs sportifs.

Pour éviter le surplus de consommation d'énergie, le débit de renouvellement de l'air effectif et le chauffage seront régulés ou non selon les locaux et réduits la nuit. Des prestations supplémentaires éventuelles ont été étudiées pour l'installation de mécanismes à énergies renouvelables sur le projet .

Pour réduire son impact, le projet prévoit l'infiltration totale des eaux pluviales générées par les voiries et les toitures. Le tout géré à la parcelle.

Pour compenser son impact, le projet s'inscrit dans un espace convivial ouvert à la nature. En effet, dès l'entrée du Parvis, le lieu veut se montrer marié aux espaces verts. La végétation pouvant être détruite en phase travaux sera replantée avec une palette végétale réfléchie et diversifiée (vivaces, arbustes, arbres, cépées). Différentes variétés apporteront de la biodiversité. Une zone nature sera créée de type prairie fauchée avec un verger. Pour renforcer la biodiversité du site, il sera aménagé dans les zones natures des hôtels à insectes, des nichoirs ou des ruches. Les espaces engazonnés pourront être tondus ou fauchés de façon à créer des cheminements éphémères.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Autoévaluation facultative : cf annexe 8

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : auto-évaluation facultative	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : permis de construire, principe constructif	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : description des installations de chauffage et de ventilation	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ROUSSEL

Prénom Didier

Qualité du signataire MAIRE

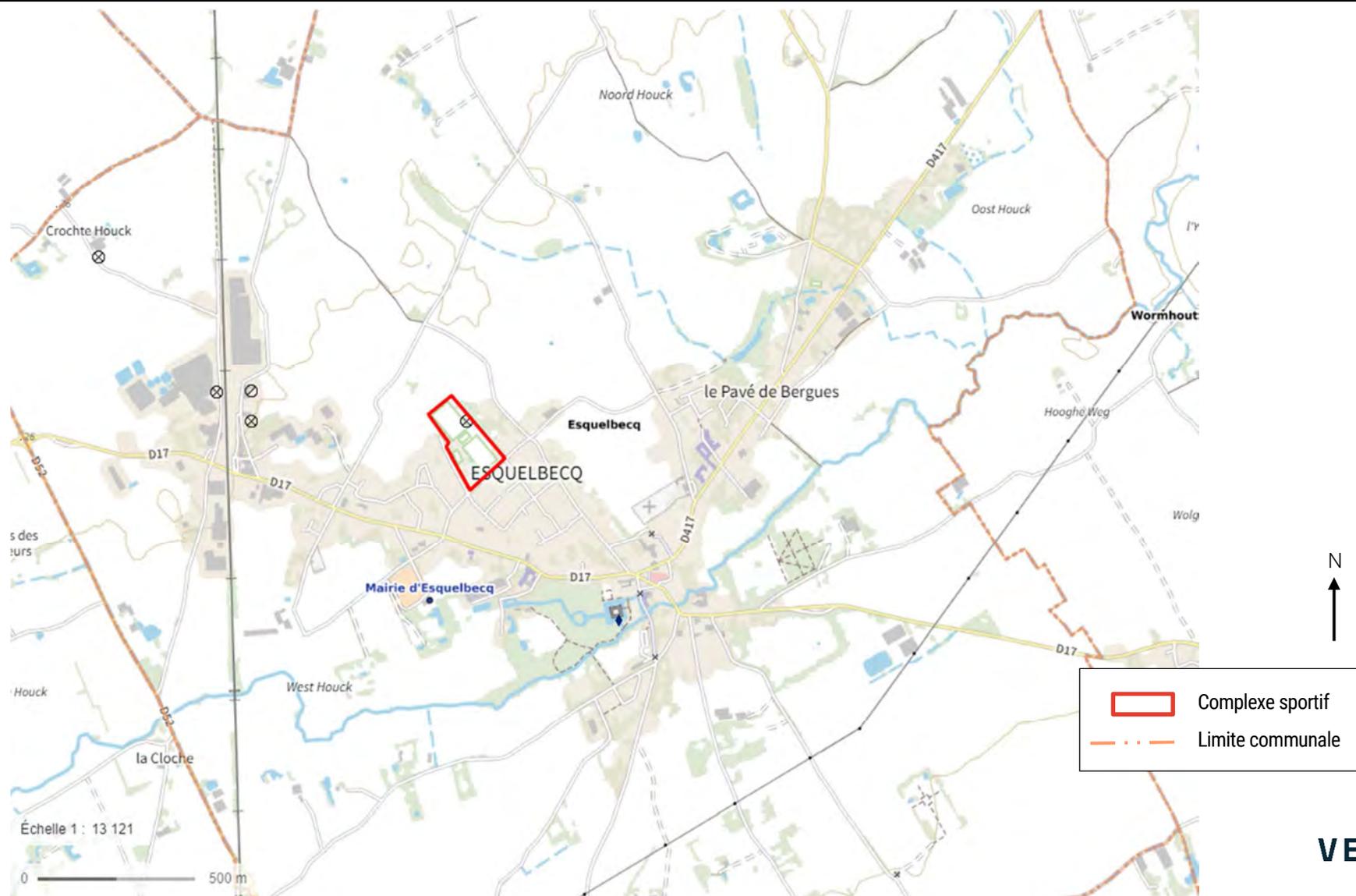
À ESQUELBEQ

Fait le 21/09/2023



Signature du (des) demandeur(s)

Annexe 3 : plan de situation



Restructuration du complexe sportif Jean Michel Vaesken - Esquelbecq

Annexe 4 : Photographie du site



2 : entrée existante



3 : parking



VERDI

Restructuration du complexe sportif Jean Michel Vaesken - Esquelbecq

Annexe 5 : Plans du projet

Les plans sont les suivants :

- A : Plan masse
- B : Club-house foot
 - o Plan toiture
 - o Plan rez-de-chaussée
 - o Coupes
- C : Salle multi-activités
 - o Plan toiture
 - o Pan
 - o Façades/coupes
- D : Plan assainissement
- E : Plan réseau divers

Annexe 5 A: Plan masse





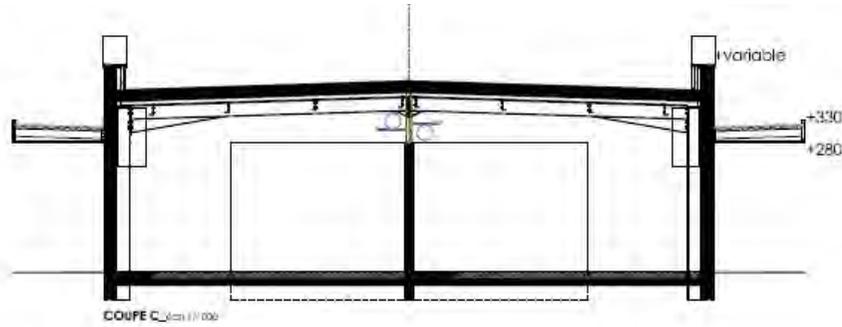
GROUPÉMENT
D.C. 2013/14
d'architecture

PLAN REZ DE CHAUSSE
THÉRIEUX BARROIS FOSTER ASSOCIÉS - oct./1/2016

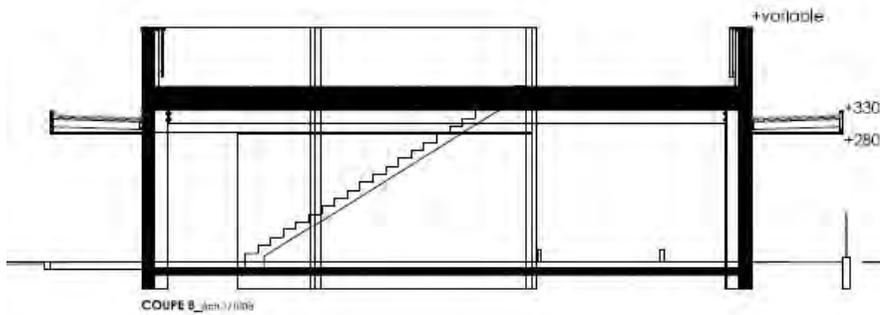
APD

RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF
JEAN MICHEL VAESKEN ESQUELBECCQ

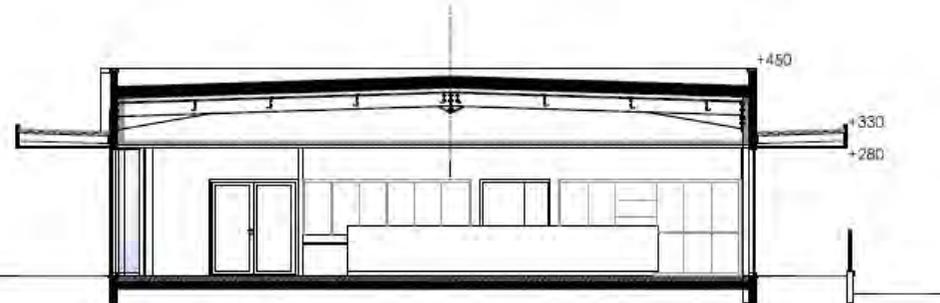
F102



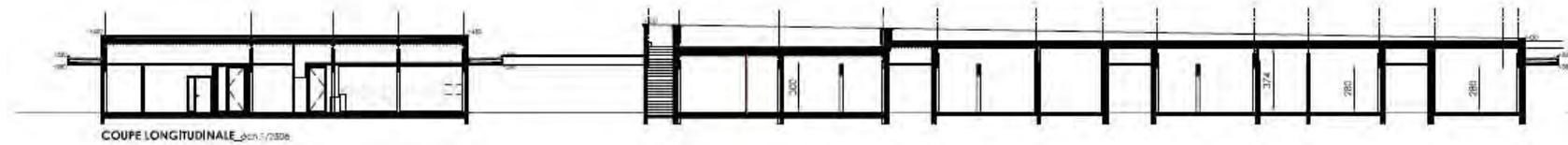
COUPE C_éch. 1/1000



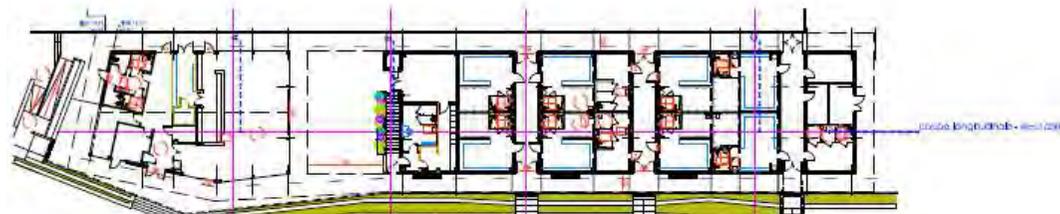
COUPE B_éch. 1/1000



COUPE A_éch. 1/1000



COUPE LONGITUDINALE_éch. 1/2000



GROUPEMENT
d'architecture

COUPES
éch. 1/1000 A - 1/2500

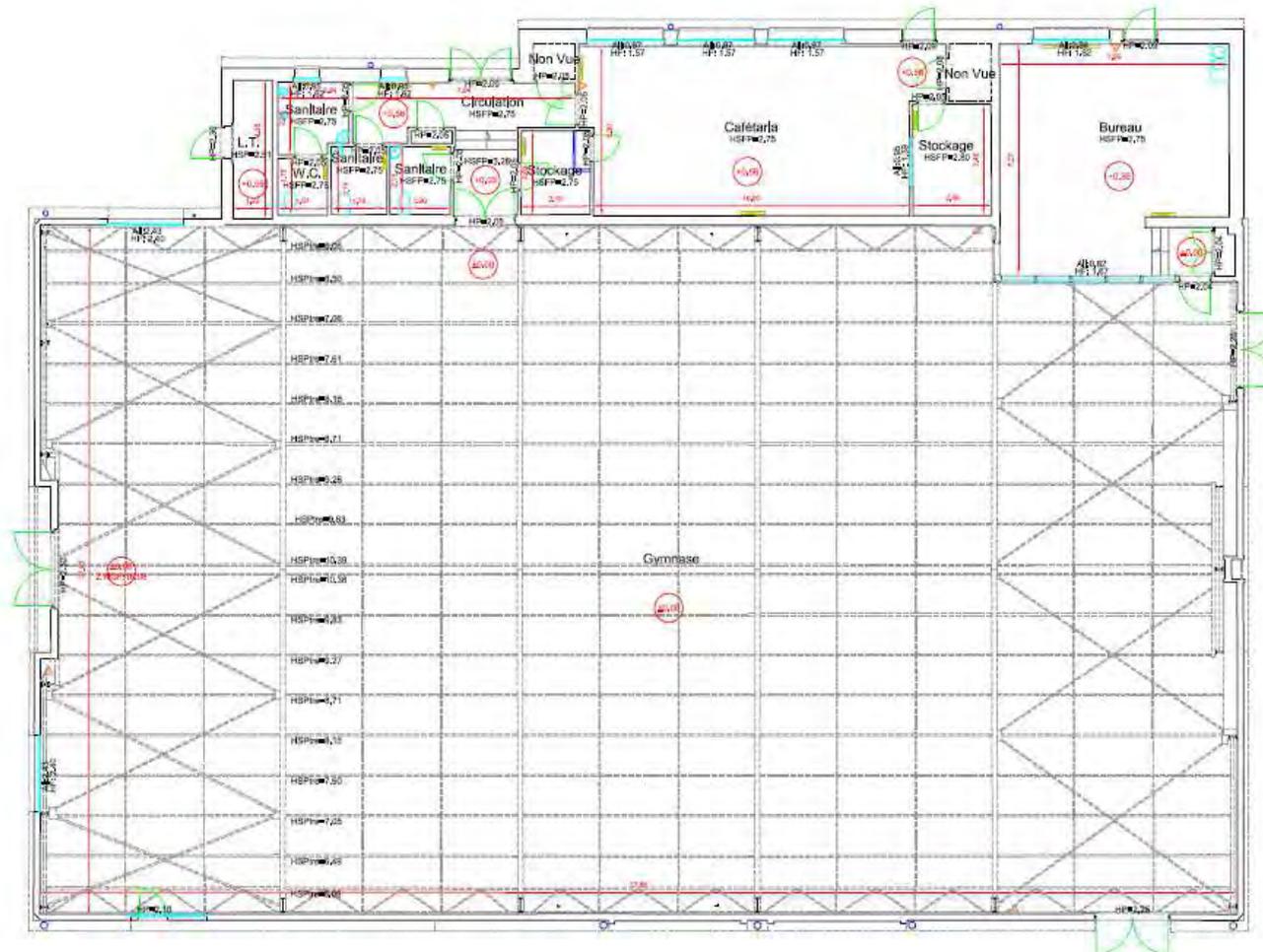
F105

APD

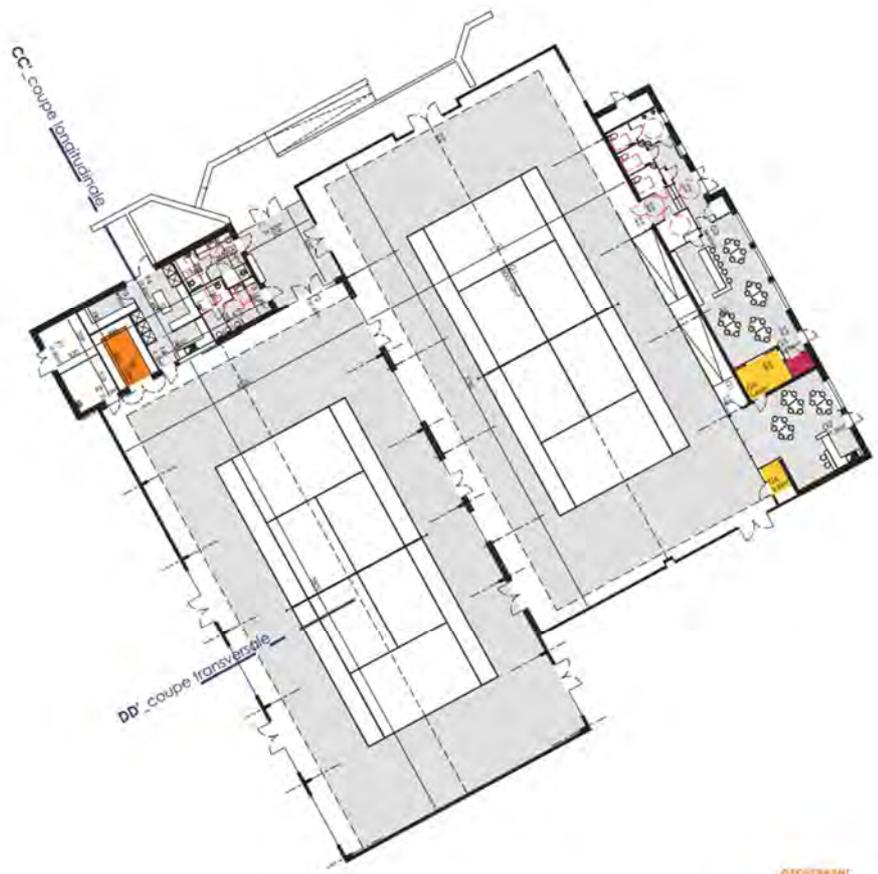
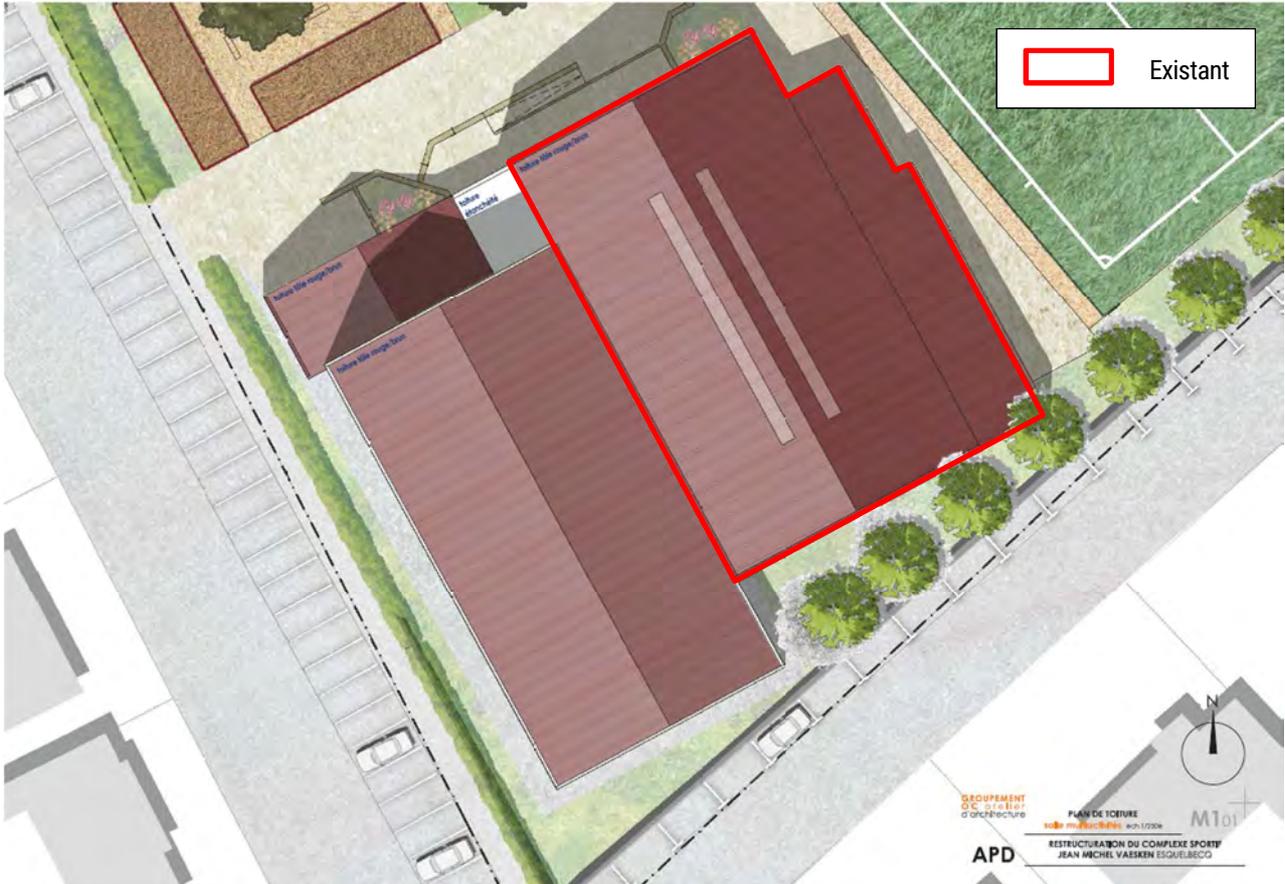
RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF
JEAN MICHEL VAESKEN ESQUELBECQ

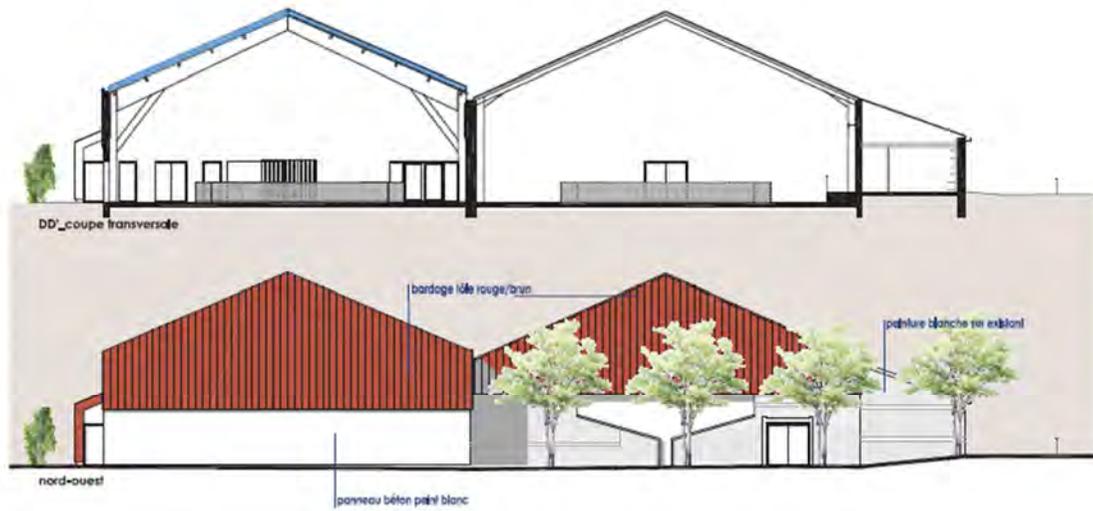
Annexe 5 C: Plan Salle multi-Activité :

Plan Existant



Plan projeté





GROUPEMENT
OC atelier
d'architecture

FACADES / COUPES
100% m.a.o. 2016 ech. 1/200e

M103

APD

RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF
JEAN MICHEL VAESKEN ESQUELBECQ

Annexe 5 D: Plan assainissement :



DEPARTEMENT DU NORD

ESQUELBECCQ

Complexe sportif Jean Michel Vaesken

Restructuration du complexe sportif d'Esquelbecq

Plan des assainissements

Inter.	Ind.	Date	Observations	Echelle : 1/200
FC	A	21/03/23	Etablissement du plan initial	Dessiné par : T. COEZE
FC	B	06/09/23	Modification du plan des réseaux	Plané par :
Nom du maître d'ouvrage :				Maître de l'ouvrage :
 Village culturel des Fossades				Commune d'Esquelbecq

TechniConcept
 SARL TechniConcept
 58 rue de la Chapelle
 59100 LAZARUS
 Tél : 03 20 42 11 19 Fax : 03 20 41 88 24
 Email : techniconcept@techniconcept.fr



Annexe 5 E: Plan réseaux divers:



DEPARTEMENT DU NORD

ESQUELBECCQ

Complexe sportif Jean Michel Vaesken

Restructuration du complexe sportif d'Esquelbecq

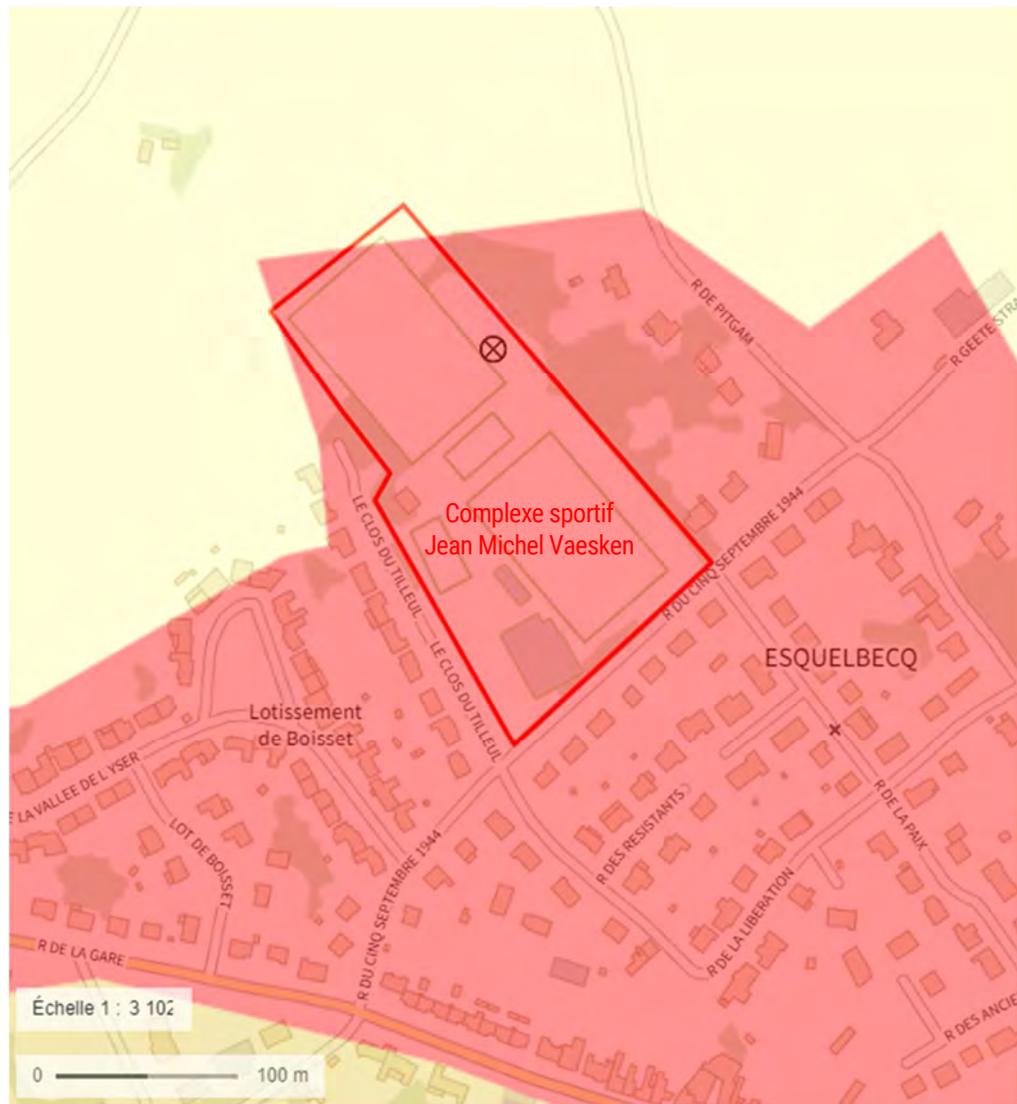
Plan des réseaux divers

Inter.	Ind.	Date	Observations	Echelle : 1/200
FC	A	21/03/23	Etablissement du plan initial	Dessiné n° : T_C002
FC	B	05/09/23	Modification du plan des réseaux	Plan n° :
Non prévu (à compléter) Maître d'ouvrage :				 Commune d'Esquelbecq

SAINT TechniConcept
 51000 Esquelbecq
 03 20 20 20 20
 16 02 24 02 24
 Email : techniconcept@orange.fr



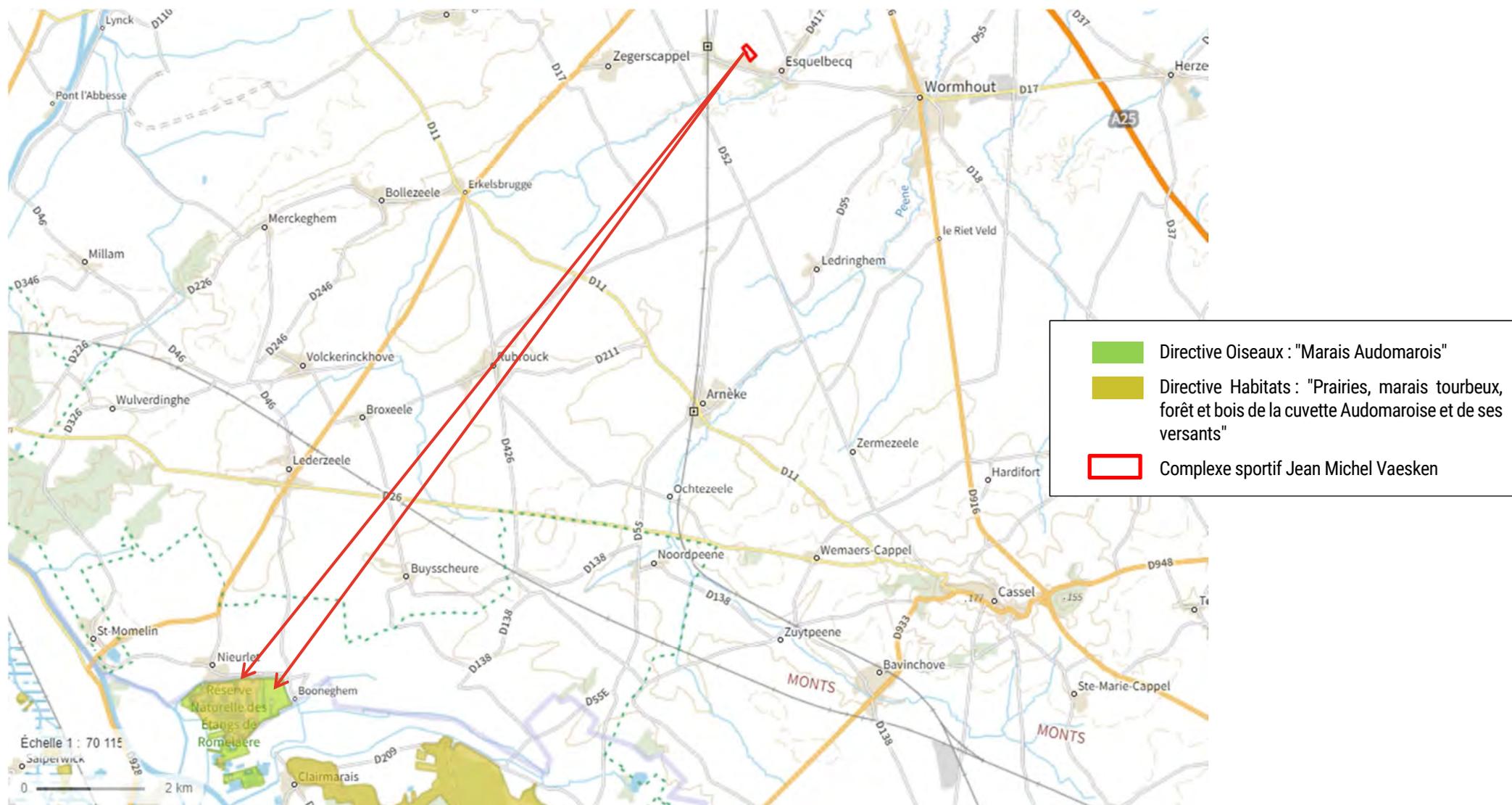
Annexe 6 : Abords du site



-  Tissu urbain discontinu
-  Cultures annuelles associés à des cultures permanentes
-  Périmètre d'intervention

Restructuration du complexe sportif Jean Michel Vaesken – Esquelbecq **Source : Géoportail**

Annexe 7 : Réseau NATURA 2000



Annexe 8 : Evaluation Facultative**LE PROJET OBJET DU PRESENT CERFA**

Le présent formulaire porte sur la restructuration du complexe sportif Jean Michel Vaesken à Esquelbecq.

Tout d'abord le projet porte sur la rénovation des équipements sportifs existants

- Augmentation du niveau d'installation sportif des 2 terrains de foot : La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS) classe les installations sportives pouvant recevoir des compétitions ainsi que leurs éclairages sportifs. Ce classement permet de vérifier la conformité des équipements aux règles édictés par la FFF. La FFF classe les installations en 7 niveaux : T1 ; T2 ; T3 ; T4 ; T5 ; T6 ; T7 (T1 > T7).

L'objectif premier du projet est d'atteindre un niveau T5 d'installations sportives sur le terrain de foot synthétique ainsi que les niveaux T3 en installations sportives et E6 en éclairages sportifs sur le terrain d'honneur.

- Rénovation de la salle de tennis couverte

Ensuite le futur complexe sportif Jean Michel Vaesken offrira aux usagers de nouveaux locaux :

- Le club-house destiné à l'union sportive d'Esquelbecq. Le bâtiment comprendra un club-house, des sanitaires publics, un bureau ainsi que 8 vestiaires joueurs, 4 vestiaires arbitres et des locaux techniques et de rangement. Le bâtiment se situe entre 2 terrains de football. Une circulation périphérique entoure le bâtiment et est entouré par un auvent.
- La salle multi-activités qui accolée à une salle de tennis couverte existante et qui sera à usages multiples (réservée aux associations, salle de conférence, réunion, spectacles)

Le projet s'accompagne également des aménagements paysagers extérieurs :

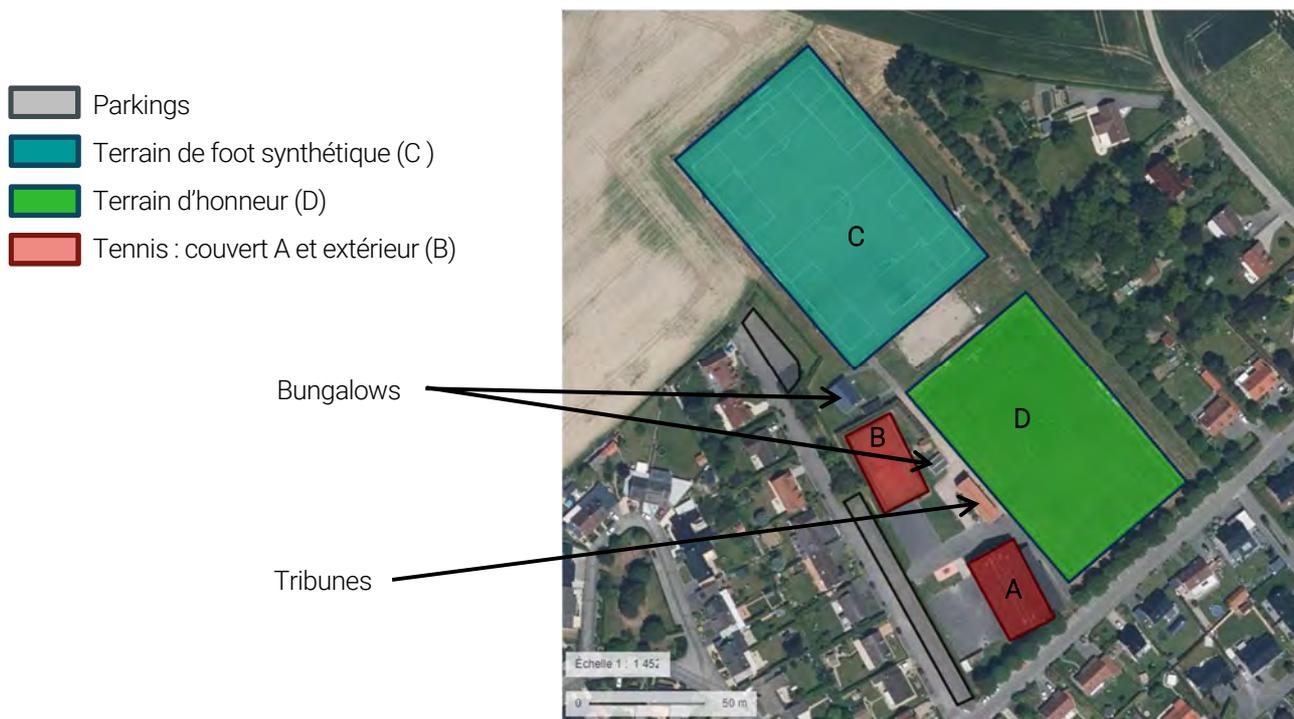
- Création de la nouvelle entrée du complexe via un Parvis
- Création d'espaces verts
- Création d'une place dédiée à la pétanque

LE CENTRE AQUATIQUE ACTUEL

Le complexe sportif Jean Michel Vaesken est situé rue le clos des Tilleuls, en bordure externe et au Nord de la commune d'Esquelbecq. Le Projet est accessible via la rue le clos des Tilleuls.



Le site dispose d'un parking qui sera laissé en l'état actuel, 2 terrains de foot (un synthétique et un terrain d'honneur), 2 cours de tennis (un extérieur et un couvert) ainsi que d'une tribune sur le terrain d'honneur et des bungalows en guise de vestiaires. Le site s'étend sur une surface d'environ 2,98 ha.



HISTORIQUE

Le complexe sportif d'Esquelbecq a été créé en 1980.

Au fil des années, rénovations et aménagements divers ont fait évoluer le site dans son organisation et dans son fonctionnement. Certains bâtiments ou équipements ont vieillis, d'autres sont vétustes ou inutilisés.

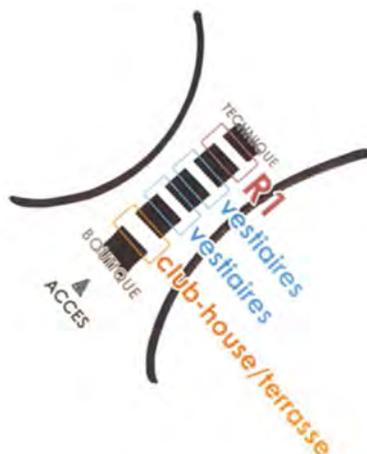
Aujourd'hui, seules deux pratiques sportives sont proposées :

- Le Football : le club est doté d'un terrain en herbe et d'un terrain synthétique
- Le Tennis : le club est doté d'un court en intérieur ainsi que d'un court en extérieur.

LES OBJECTIFS

LA VOLONTE D'AMELIORER LA QUALITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE COMPLEXE

La création du club house entre les deux terrains de foot s'articulera en 5 unités avec les nouveaux vestiaires au centre du bâtiment.



Les terrains de foot et de tennis seront rénovés et améliorés, des niveaux d'exigence sont exigés pour répondre au besoin des clubs sportifs.

Le terrain de foot synthétique vise le classement de niveau T5 :

INSTALLATIONS SPORTIVES TERRAIN SYNTHÉTIQUE	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Compétition fédérales	L1 UBER EATS L2 BKT Internationnal	N1,N2 D1 ARKEMA	N3 D2F	U 19 Nat.	U17 Nat. U19 F nat.		
Compétition liques et districts			R1		R2, R3 R1 F, R2 F U 14 à U19 R D1	D2 à D... D... F	Dernier niveau de D U 14 à U19 D Foot entreprise Foot loisir
Coupe de France masculine	1/2 finale et finale	8e et 1/4 finale	32e et 16e finale	7e et 8e tour	5e et 6e tour	3e et 4e tour	1e et 2e tour
Coupe de France féminine	Finale	1/2 finale	8e et 1/4 finale	16e finale	1 er et 2e tour fédéraux Gambardella		
Autre coupe	Gambardella Finale	Gambardella 1/2 Finale	Gambardella 1/4 Finale et 8e finale	Gambardella 16e et 8e finale	64e et 32e finale Coupe régionale	Cope Régionale Coupe départ.	Coupe départ.

Pour cela un nouveau réseau de drainage sera installé Le gazon synthétique, la couche de souplesse, sont revus pour correspondre aux seuils à atteindre (Cf. annexe)

Classement FFF	Niveaux T4 à T7 SYN Terrain synthétique
Absorption des chocs (%)	55 - 70
Déformation verticale (mm)	4 - 10
Rebond de ballon (m)	0.60 - 1.10
Roulement de ballon (m)	4 - 10
Résistance en rotation (N.m)	25 - 50

**Extrait de l'article 3.2.6.2. - Exigences relatives au gazon synthétique (extrait
Réglementation F.F.F.)**

Le terrain d'honneur lui vise le niveau de classement T3 :

INSTALLATIONS SPORTIVES	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Compétition fédérales	L1 UBER EATS L2 BKT Internationnal	N1,N2 D1 ARKEMA	N3 D2F	U 19 Nat.	U17 Nat. U19 F nat.		
Compétition ligues et districts			R1		R2, R3 R1 F, R2 F U 14 à U19 R D1	D2 à D ... D... F	Dernier niveau de D U 14 à U19 D Foot entreprise Foot loisir
Coupe de France masculine	1/2 finale et finale	8e et 1/4 finale	32e et 16e finale 8e et 1/4 finale	7e et 8e tour	5e et 6e tour	3e et 4e tour	1e et 2e tour
Coupe de France féminine	Finale	1/2 finale		16e finale	1 er et 2e tour fédéraux		
Autre coupe	Gambardella Finale	Gambardella 1/2 Finale	Gambardella 1/4 Finale et 8e finale	Gambardella 16e et 8e finale	Gambardella 64e et 32e finale Coupe régionale	Cope Régionale Coupe départ.	Coupe départ.

Le réseau de drainage sera ici renforcé et la pelouse sera entièrement reprise soit par semis soit par plaquage de rouleau.

Classement FFF	Niveaux T2 et T3 PN, PSE, PNH Terrain Honneur - hors périphérie
Couverture végétale	90-100 %
Vitesse d'infiltration	≥ 18 mm/heure
Planéité	≤ 15 mm sous la règle de 3 m
Planimétrie	± 15 mm / côte théorique
Dureté Clegg masse 2,25Kg	45 à 110 G
Rebond de ballon (mètres)	0,60 à 1,10 m
Roulement de ballon (mètres)	4 à 8 m
Résistance en rotation (N.m)	25 à 50 N.m

Extrait de l'article 3.2.6.1. - Exigences relatives aux pelouses naturelles (extrait Réglementation F.F.F.)

Le terrain de tennis de la salle multi activité sera également rénové au niveau du revêtement sportif qui est demandé par le club.

OBJECTIF DE CREER UN ESPACE CONVIVAL

L'ensemble de ces équipements n'est plus en capacité d'accueillir les sportifs de manière qualitative, que ce soit pour les entraînements ou pour les compétitions. C'est pourquoi la commune envisage la réhabilitation complète de son complexe sportif en plusieurs phases.

La Ville souhaite ainsi mener une réflexion globale de restructuration à l'échelle du site, qui devra permettre :

- De redonner une cohérence et une lisibilité à l'ensemble,
- D'améliorer le fonctionnement actuel et de demain,
- D'apporter un confort d'accueil et de pratiques sportives pour les usagers.

Les accès et les aménagements associatifs aux équipements sportifs ont pour objectif de créer un espace convivial et accueillant pour les usagers

L'enjeu essentiel est donc de proposer une restructuration du complexe permettant de diversifier les publics accueillis et les activités proposées, grâce à la mise à disposition d'équipements sportifs variés et adaptés. Il s'agit également de permettre la tenue d'événements culturels et festifs dans des conditions confortables.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Le projet s'inscrit dans l'optimisation de la consommation de l'énergie en installant dans les bâtiments des systèmes de chauffage et de ventilation optimisés. En effet ces derniers seront régulés selon les locaux et profiteront du système de détection de présence pour s'activer. (Cf. annexe 10)

De plus il est envisagé l'installation de panneaux solaires sur les toitures pour s'inscrire dans une consommation durable de l'énergie.

Pour compenser son impact, le projet s'inscrit dans un espace convivial ouvert à la nature. En effet, dès l'entrée Parvis, le lieu veut se montrer marié aux espaces verts. La végétation pouvant être détruite en phase travaux sera replantée avec une palette végétale réfléchie et diversifiée (vivaces, arbustes, arbres, cépées). Différentes variétés apporteront de la biodiversité. Une zone nature sera créée de type prairie fauchée avec un verger. Pour renforcer la biodiversité du site, il sera aménagé dans les zones naturelles des hôtels à insectes, des nichoirs ou des ruches. Les espaces engazonnés pourront être tondus ou fauchés de façon à créer des cheminements éphémères.

ELEMENTS PROGRAMMATIQUES

- ▶ **La construction d'un nouveau bâtiment d'accueil sportif, composé de :**
 - 8 vestiaires joueurs avec douches et sanitaires.
 - 2 vestiaires arbitres avec douches et sanitaires.
 - 1 club-house (pour le club de foot et de pétanque), avec réserve et sanitaires publics.
 - Plusieurs locaux annexes (bureau direction, local délégué, local médical, local stockage du matériel de foot, buanderie/local ménage, etc.) et techniques (chaufferie, CTA, etc.).
 - ▶ **L'aménagement d'un parvis paysager en lien avec le nouveau bâtiment d'accueil sportif**
 - ▶ **L'aménagement de 4 terrains de pétanque le long du terrain de foot synthétique**
 - ▶ **La rénovation et la restructuration partielle de la salle de tennis existante afin d'améliorer le confort des utilisateurs :**
 - Remplacement du sol sportif par un revêtement plus adapté à la pratique du tennis
 - Restructuration du bloc sanitaires/circulation en petits vestiaires/sanitaires
 - Réaménagement du club-house et du bureau, remise en peinture et sols
 - Mise aux normes PMR de la salle
 - Travaux d'éclairage
 - Création d'une ouverture sur la nouvelle salle polyvalente
- En réflexion : Isolation thermique et acoustique du plateau sportif (isolation par l'extérieur, changement de la couverture, désamiantage toiture)
- ▶ **La construction d'une nouvelle salle polyvalente dans la continuité de la salle de tennis existante. La nouvelle salle sera dotée de :**
 - 1 terrain multisports (hand, basket, volley, badminton, tennis), également adapté à recevoir du public pour des événements (petits spectacles, vœux du maire, etc.). Utilisation intensive.
 - 1 Espace local des fêtes/cuisine/accueil collectif des mineurs (ACM)
 - 1 ou plusieurs locaux de stockage du matériel
 - De sanitaires et de petits vestiaires
 - 1 accès direct sur la salle de tennis existante
 - ▶ **Le réaménagement des vestiaires semi-enterrés (sous les tribunes) en locaux de rangement pour les clubs et associations de la commune, en particulier l'association de course et de marche.**
 - ▶ **Rénovation du terrain de foot synthétique**
 - ▶ **Rénovation du terrain d'honneur**

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES SURFACES

EQUIPEMENTS FOOTBALL	
A 1 LOCAUX JOUEURS	
A 11 VESTIAIRES JOUEURS R1	60,00 m ²
A 12 VESTIAIRES JOUEURS	144,00 m ²
A 13 DOUCHES JOUEURS	72,00 m ²
A 15 SANITAIRES JOUEURS	32,00 m ²
A 2 LOCAUX ARBITRES	
A 21 VESTIAIRES ARBITRES R1	21,00 m ²
A 22 VESTIAIRES ARBITRES	49,00 m ²
A 23 DOUCHES ARBITRES	11,00 m ²
A 24 SANITAIRES ARBITRES	12,00 m ²
B LOCAUX SUPPORTS	
B 01 LOCAL DELEGUES	9,00 m ²
B 02 LOCAL MEDICAL	11,00 m ²
B 03 LOCAL DE STOCKAGE FOOT	32,00 m ²
B 04 BUANDERIE / LOCAL MENAGE	19,00 m ²
B 05 RANGEMENT	2,40 m ²
B 06 RANGEMENT MOBILIER	4,90 m ²
C CLUB HOUSE	
C 01 CIRCULATION	34,50 m ²
C 02 CLUB HOUSE	139,90 m ²
C 03 RESERVE CLUB HOUSE	15,40 m ²
C 04 SANITAIRES PUBLICS	26,80 m ²
C 05 CHAMBRE FROIDE	4,50 m ²
C 06 BOUTIQUE	14,00 m ²
C 07 LOCAL ENTRETIEN	4,60 m ²
C 08 BUREAU	14,70 m ²
D LOCAUX TECHNIQUES	
D 01 CHAUFFERIE	
D 02 LOCAL CTA	
D 03 LOCAL ELECTRIQUE	
D 04 LOCAL POUBELLE	21,16 m ²
D 05 LOCAL SILO	
SOUS TOTAL 754,86 m²	

F LOCAUX SALLE MULTI ACTIVITES	
F 01 SAS et HALL D'ENTREE	34,25 m ²
F 02 ESPACE MULTIACTIVITES	767,60 m ²
F 03 SANITAIRES PMR SEPARES H/F	30,82 m ²
F 04 ESPACE CUISINE	28,45 m ²
F 05 RANGEMENT CUISINE	7,90 m ²
F 06 RANGEMENT MATERIEL 01	15,20 m ²
F 07 LOCAL POUBELLES	10,90 m ²
F 08 LOCAL CHAUFFERIE	10,20 m ²
SOUS TOTAL 905,32 m²	
E EXTERIEURS	
E 01 SOUS FACE DIBON	538,00 m ²
E 02 CIRCULATION	740,00 m ²
E 03 GRADINES	0,00 m ²
E 04 RAMPES ET ESCALIERS	0 m ²
SOUS TOTAL 740,00 m²	

G SALLE DE TENNIS EXISTANTE	
G 01 COURT DE TENNIS	800,00 m ²
G 02 CLUB HOUSE TENNIS	47,16 m ²
G 03 CLUB HOUSE ATHLETISME	56,50 m ²
G 04 RANGEMENT TENNIS 01	8,60 m ²
G 05 RANGEMENT TENNIS 02	3,20 m ²
G 06 RANGEMENT ATHLETISME 01	2,30 m ²
G 07 SANITAIRES - VESTIAIRES - CIRCULATION	39,56 m ²
G 08 LOCAL TECHNIQUE	5,34 m ²
SOUS TOTAL 962,66 m²	

H PETANQUE	
H 01 BUVETTE PETANQUE	14,20 m ²
H 02 PREAU PETANQUE	33,20 m ²
H 03 RANGEMENT 01	25,20 m ²
H 04 RANGEMENTS	41,30 m ²

LE PROJET EN PHASE D'EXPLOITATION

En plus de rendre aux équipements sportifs une capacité d'accueil qualitative que ce soit pour les entraînements ou pour les compétitions, le projet permet de redonner vie aux espaces délaissés du site.

3 espaces principaux se distinguent :

- Le premier concerne le parvis d'entrée du complexe sportif. Majoritairement minéralisé, il présente un espace enrobé nu de tout équipement ou mobilier (parterres ou pots fleuris, abris à vélo, bancs, éclairage, poubelles, signalétiques, ...), qui se prolonge par l'ancien plateau sportif lui aussi en béton brut et actuellement vide d'installation sportive (absence de but, de filet, de panier de basket). Seule une table de ping-pong, peu utilisée, vient agrémenter ce grand espace minéral, qui du fait de sa non qualification, sert souvent de zone de stationnement véhicule, non souhaité par la Ville.
- Le second concerne l'espace situé entre les deux terrains de football. Cette surface, initialement végétalisée, accueille depuis quelques années un terrain en sable dédié à la pratique du Beach Soccer. Bien qu'initialement très apprécié, celui-ci est aujourd'hui dégradé et n'est plus utilisé.
- Enfin, l'espace qui longe les deux terrains de football est lui aussi quelque peu délaissé. Actuellement végétalisé et arboré en partie, il sert uniquement à l'accès technique du site (tonte, éclairage, mâts orange). Il constitue un espace inutilisé dont l'aménagement pourrait profiter aux utilisateurs du site.

Synthèse sur les éléments architecturaux :

1. Pour le club House

Les matériaux du nouveau bâtiment seront :

- *en panneaux béton peints, dans des teintes gris claires,
- *toiture terrasse en étanchéité de teinte gris clair, comprenant des panneaux solaires masqués par l'auvent périphérique et des acrotères d'une hauteur variable
- *les menuiseries extérieures seront en aluminium dans la teinte des panneaux béton, pour celles visibles en périphérie et de teinte bleue pour celle dans les circulations extérieures entre les petits volumes.
- *les éléments de serrurerie (grilles permettant la fermeture des circulations extérieures) seront de teinte bleu
- *l'ensemble des garde-corps en façade Nord du bâtiment – séparation entre le bâtiment et le terrain synthétique, sera de teinte gris clair.

Les aménagements paysagers en lien avec le bâtiment seront composés d'espaces engazonnés pour les espaces libres (gradines), des cheminements en stabilisé et plantés d'arbres et d'arbustes à fleur. Les circulations en périphérie du bâtiment football, seront traitées en pavés – à surface drainante, seront de teinte gris clair modulaire : teintes de couleurs et de dimensions variées.

Un parvis aéré, fleuri et animé mènera sur une rampe pour l'accessibilité et distribuera le bâtiment, comprenant les vestiaires et club-house et les équipements annexes : terrain de tennis extérieure, terrain d'honneur, terrain synthétique, tribune.

Ce parvis sera composé de bandes en béton et de joints engazonnés de largeurs différentes afin que le site ne soit pas imperméabilisé dans sa totalité.

Le parvis sera agrémenté de bandes vivaces, avec arbres à fleurs apportant couleur et verticalité.

Visuel sur le Club House



2. Pour les tribunes

Les matériaux utilisés pour la rénovation de la tribune, sont :

*peinture sur briques existantes, teinte blanche en soubassement côté parvis,

*peinture sur enduit en pignon, teinte gris foncé

*menuiseries extérieures aluminium, teinte gris foncé,

*enseigne, teinte bleue,

*peinture sur serrurerie existante en teinte blanche

*mise en place de coupe-vent en pignon et réalisation de fermeture en volet, en bardage bois teinte naturelle

La toiture existante en bac acier rouge est inchangée dans le cadre des travaux.

Visuel sur les tribunes

existant



insertions



3. Pour l'espace pétanque

Les 4 terrains de pétanque sont implantés sur une partie en enrobé existante, ils seront traités en sable stabilisé avec fondations drainantes, rendant ainsi la partie imperméable existante en revêtement perméable.

Cet espace sera planté de tilleuls.

Visuel sur l'espace pétanque



4. Salle de tennis existante

La rénovation de la salle de tennis, comprend notamment le remplacement des revêtements extérieurs, une remise en peinture des éléments conservés : murs briques, et structure.

Cette rénovation induit également une extension, avec la création d'une salle attenante à dominance tennis et également accessible aux diverses associations et festivités de la commune.

5. Salle Multi activité

Le projet d'extension s'inscrit dans un projet d'ensemble global avec les tribunes et les aménagements extérieurs destinés à la pétanque. Ce bâtiment « jumeau » de la salle existante s'inscrit dans un projet architectural d'ensemble, reprenant les gabarits et volumes existants. Les matériaux seront uniformisés permettant de ne lire qu'un bâtiment.

Les matériaux utilisés pour l'extension et la rénovation de la salle existante, sont :

- *peinture sur briques existante, teinte blanche
- *menuiseries extérieures teinte blanche conservées pour la partie club-house (façade Nord-Est)
- *menuiseries extérieures teinte marron pâle, pour les menuiseries de l'extension et menuiseries changées sur le bâtiment existant (façade Nord-Ouest)
- *bardage et couverture en panneaux métalliques avec ondes aléatoires, teinte marron pâle.

Visuel sur la salle multi activité

existant



insertion



(Cf. Annexe 9 : PC4 permis de construire)

RISQUES

Risques naturels

Risque sismique : le risque y est faible

Risque de retrait gonflement des argiles : zone d'exposition moyenne

Risque radon : le risque y est faible

PPRN : un PPRN inondation a été approuvé le 28 décembre 2007

Risques technologiques

ICPE : pas d'ICPE sur le site ou à proximité immédiate

Canalisations de transport de matières dangereuses : le site d'étude n'est pas concerné

Ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune : le site n'est pas directement concerné. Il existe quelques anciens sites à proximité.

PPRT : aucun PPRT n'a été prescrit

LES DEPLACEMENTS

Le projet ne devrait pas engendrer plus de déplacement qu'actuellement.

Aucune nouvelle zone de stationnement ne sera créée sur le site réservé à la circulation piétonne. Leur taille actuelle est suffisante.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Il est prévu que les eaux pluviales soient collectées et raccordées au réseau public. Cependant des citernes intermédiaires sont implantées dans l'emprise du projet pour stocker et servir à l'entretien de la pelouse du terrain d'honneur.

NATURA 2000

Le projet n'intègre le périmètre d'aucune zone Natura 2000

Le site N2000 directive Oiseaux le plus proche se situe à 15 Km au SO, il s'agit de la ZPS "Marais Audomarois".

Le site N2000 directive Habitats le plus proche se situe à 15 Km au SO, il s'agit de la ZSC "Prairies, marais tourbeux, forêt et bois de la cuvette Audomaroise et de ses versants"

ECONOMIE / EMPLOI

La phase de chantier sera source d'emplois pour les entreprises du secteur.

PHASE DE TRAVAUX

Le projet prévoit de diviser les travaux en différentes tranches qui sont les suivantes :

1. Rénovation du terrain synthétique
2. Parvis du club house et circulations attenantes
3. Aménagement des terrains de pétanque
4. Aménagement espace salle multi activité
5. Rénovation du terrain d'honneur
6. Aménagements paysagers d'ensemble

Le chantier sera à faible impact environnemental.

Des nuisances temporaires lors de la phase travaux sont à prévoir. Il s'agira de pollution auditive liée au trafic des engins de chantier et éventuellement quelques vibrations et poussières. Des perturbations sur les circulations sont attendues du fait de la circulation des engins de chantier toutefois, il s'agit de nuisances temporaires.

Les risques de pollution des eaux liés à la réalisation des travaux sont à prendre en compte dans l'élaboration du projet. Des prescriptions particulières seront détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (S.O.P.A.Q.) comportera une rubrique "Pollution".

Les risques de pollution durant la phase de travaux sont de différentes natures :

- L'entraînement des matériaux fins (matières en suspension) par les eaux de pluies plus ou moins violentes sur des zones fraîchement terrassées lors des travaux de terrassements ;
- L'épandage involontaire de produits de type hydrocarbures ou huiles à proximité des zones de stockage des carburants ou d'entretien des engins.

CONCLUSION - AUTOEVALUATION FACULTATIVE

Le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale notamment car :

- Il prend place sur un secteur déjà aménagé et n'imperméabilise que 755 m² de surface avec la construction du local Club House. Le reste des travaux concernent la restauration de l'existant et la construction de la salle multi activité ainsi que des terrains de pétanque se fait sur des terrains déjà imperméabilisés.
- L'eau de pluie sera raccordée au réseau public (une partie et partiellement récupérée dans des cuves souterraines pour être réutilisée pour l'entretien de la pelouse du terrain de foot et des espaces verts du site et les sanitaires).
- Les nouveaux bâtiments seront conçus avec des systèmes d'optimisation de l'énergie concernant le chauffage et la ventilation des intérieurs, l'utilisation d'énergies renouvelables est prévu notamment l'installation de panneaux solaires.
- Le projet prévoit la valorisation des espaces paysagers avec la création d'une zone nature qui comportera des équipements écologiques et une palette végétale diversifiée. Le tout sera géré de manière écologique.
- Le site déjà équipé d'un parking suffisant pour ne pas en aménager d'avantage.

Le projet permet de mettre en valeur un complexe sportif délabré et de lui faire retrouver ses fonctionnalités pour les riverains de la commune d'Esquelbecq.

Les usagers auront accès à des vestiaires et équipements de qualité supérieur, le lieu sera en capacité d'accueillir des compétitions sportives. Tandis que les autres usagers pourront profiter d'un espace convivial aux multiples possibilités de détente. La salle multi activité permettra à la commune d'y organiser des évènements dans un lieu ayant la capacité d'accueillir la population.

Annexe 10 : Description des installations de chauffage et ventilation

Hazebrouck,
Le mercredi 1er mars 2023

RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF JEAN MICHEL VAESKEN



DESCRIPTION DE LA MISSION

Descriptif des installations de chauffage, ventilation et plomberie
Etude RT2012

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le rapport APD concernant les équipements techniques qui seront mis en œuvre pour la restructuration de votre complexe sportif.

J'espère que celui-ci répond à votre attente. Je vous invite à prendre contact avec nous pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Restant à votre écoute, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	- 3 -
II.	Installations prévues à ce stade	- 5 -
1)	Ventilation mécanique contrôlée	- 5 -
a)	Bâtiment foot.....	- 5 -
b)	Bâtiment tennis / athlétisme	- 5 -
c)	Club house pétanque	- 6 -
2)	Chauffage	- 6 -
a)	Bâtiment foot.....	- 6 -
b)	Clubhouses tennis / athlétisme.....	- 7 -
c)	Salle multi-activités	- 7 -
d)	Clubhouse pétanque	- 7 -
3)	Eau chaude sanitaire	- 8 -
a)	Bâtiment foot.....	- 8 -
b)	Clubhouses tennis / athlétisme.....	- 8 -
c)	Salle multi-activités	- 8 -
d)	Clubhouse pétanque	- 8 -
4)	Plomberie et eau de pluie	- 9 -
a)	Equipements sanitaires.....	- 9 -
b)	Eau de pluie	- 9 -
III.	Prestations supplémentaires éventuelles	- 9 -
1)	Solaire photovoltaïque	- 9 -
2)	Solaire thermique.....	- 9 -
3)	Récupération de chaleur sur eaux usées.....	- 9 -
4)	Clubhouses existants.....	- 9 -
IV.	Comparatif des solutions biomasse.....	- 10 -
1)	Investissement.....	- 10 -
2)	Coût d'exploitation première année.....	- 11 -
3)	Coût d'exploitation	- 11 -
4)	Conclusion.....	- 12 -
V.	Etudes complémentaires	- 12 -
1)	RT2012	- 12 -
5)	Facteur de Lumière du Jour	- 13 -

I. PREAMBULE

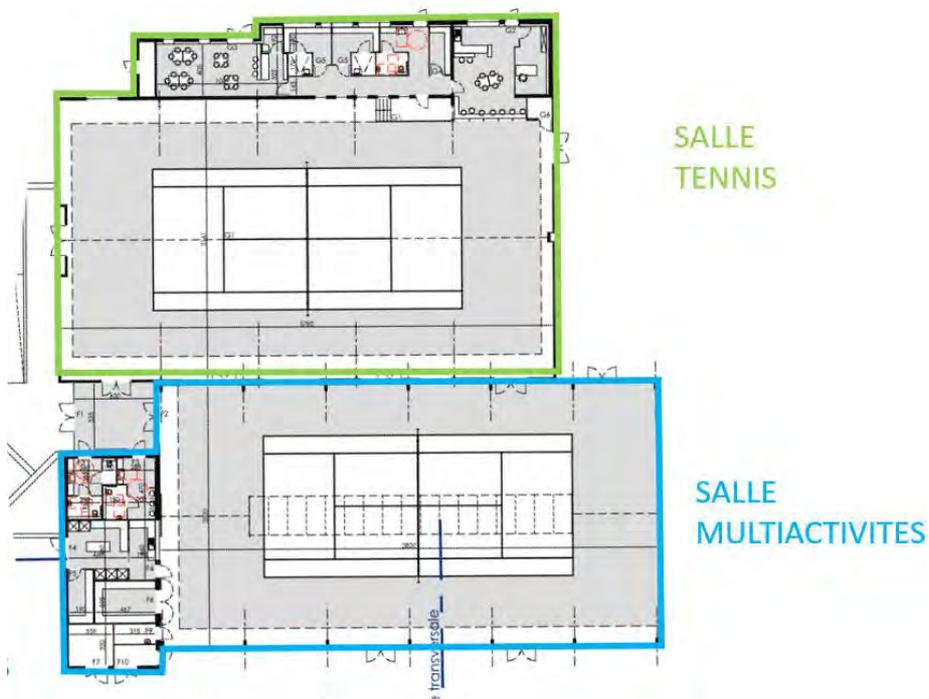
Ce rapport – phase APD - a uniquement pour vocation de vous présenter de façon générale les équipements énergétiques qui seront mis en place sur votre projet.

Les bâtiments concernés sont le clubhouse pétanque (sous la tribune existante), le bâtiment foot et le bâtiment tennis / athlétisme.



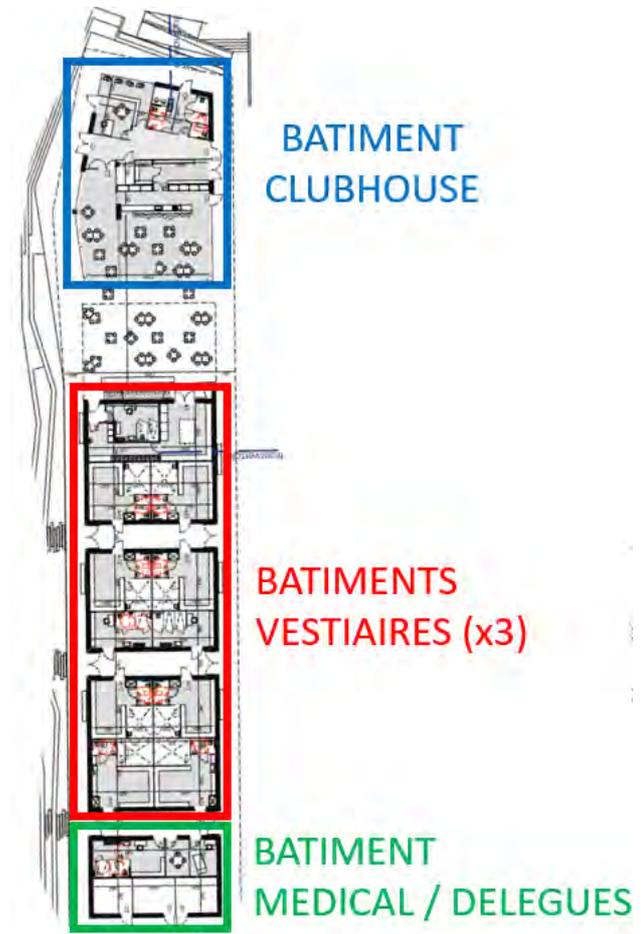
Le bâtiment tennis / athlétisme comprend :

- une partie existante (en vert ci-dessous) avec une salle de tennis et les clubhouses respectifs dans les locaux annexes.
- une extension pour création d'une salle multiactivités (en bleu ci-dessous)



Le bâtiment foot regroupe en réalité 5 bâtiments :

- le clubhouse foot (en bleu ci-contre)
- 3 blocs de vestiaires -en rouge ci-contre)
- Les locaux délégués et médical (en vert ci-contre)



II. Installations prévues à ce stade

1) Ventilation mécanique contrôlée

a) Bâtiment foot

Pour les blocs de **vestiaires**, mise en place d'une ventilation double flux à récupération d'énergie (80% minimum).

Le débit de la CTA est estimé à 3 035 m³/h à ce stade. Cette dernière sera installée posée au sol dans le local technique dédié, avec accès aisé pour entretien.

Pour limiter les consommations d'énergie, le débit de renouvellement d'air effectif sera régulé ou non selon les locaux :

- vestiaires et douches → détection de présence temporisée
- autres locaux (WC, laverie, rangement, infirmerie, bureau) → constant

Pour la zone **clubhouse**, mise en place d'une ventilation simple flux.

Le débit de la CTA est estimé à 1 190 m³/h à ce stade. Cette dernière sera installée au plafond de la réserve.

Pour limiter les consommations d'énergie, le débit de renouvellement d'air effectif sera régulé ou non selon les locaux et réduit la nuit :

- clubhouse → détection de présence
- autres locaux → constant

Les CTA fonctionneront avec moteur basse consommation (type EC) et en régime réduit (maximum 30% du débit normal) durant la nuit afin de maintenir un renouvellement d'air en limitant la consommation d'énergie.

Le réseau de gaines cheminera de manière horizontale au plafond. Les quelques portions extérieures entre bâtiments seront convenablement calorifugées.

b) Bâtiment tennis / athlétisme

Pour la **salle multi-activités**, mise en place d'une ventilation double flux à récupération d'énergie (80% minimum).

Le débit de la CTA est estimé à 2 175 m³/h à ce stade. Cette dernière sera installée posée au sol dans le local technique dédié, avec accès aisé pour entretien.

Pour limiter les consommations d'énergie, cette CTA fonctionnera avec un moteur basse consommation (type EC), et le débit de renouvellement d'air effectif sera asservi à une sonde CO₂ permettant de gérer le débit de ventilation en fonction du taux d'occupation des locaux.

Le réseau de gaines sera implanté en hauteur et placé derrière les portiques, afin de limiter les chocs éventuels.

Les CTA fonctionneront avec moteur basse consommation (type EC) et en régime réduit (maximum 30% du débit normal) durant la nuit afin de maintenir un renouvellement d'air en limitant la consommation d'énergie.

Salle de tennis existante (non chauffée) : ventilation naturelle à intégrer au bâti.

c) Club house pétanque

Un caisson d'extraction simple flux sera mis en œuvre avec grille de rejet en façade. Ce caisson sera piloté par détection de présence.

2) Chauffage

Une chaufferie globale avec ballon tampon sera implantée dans le local dédié dans le bâtiment foot. Un réseau de chaleur enterré calorifugé (classe 5 minimum) alimentera les autres bâtiments du site.

La puissance totale pour le site est estimée à environ 150 kW.

La nécessité d'une gestion centralisée / télégestion reste à définir.

a) Bâtiment foot

Production :

La production de chaleur sera assurée par une chaudière biomasse placée dans la chaufferie. Suite à la réunion du 2 mars 2023 et présentation du comparatif en partie IV, le combustible retenu est le granulé.

A ce stade, la puissance de chauffage pour ce bâtiment est estimée à 62 kW.

Le silo de stockage serait installé dans le local dédié attenant à la chaufferie. Deux vis de transfert des granulés sont prévues afin d'assurer la sécurité de fonctionnement.

La maintenance et livraison de granulés par camion souffleur seraient aisées par l'accès qui longe le terrain d'honneur.

Émission :

L'émission du chauffage serait assurée par des radiateurs. Dans les vestiaires, le modèle de radiateurs sera de type plinthes placés sous les bancs. Grâce au linéaire important, ce type d'émetteur permet une relance rapide et un confort des occupants (pas de mouvement d'air).

Dans la partie clubhouse, boutique, bureau, très vitrée, l'émission sera assurée par ventilo-convecteurs gainables au plafond.

Régulation :

La régulation principale sera installée dans le TD chaufferie. Cette régulation sur sonde extérieure pilotera le ballon et les différents circuits :

- Chauffage bâtiment foot en régime 60/40°C → radiateurs et ventiloconvecteurs
- Chauffage bâtiment foot en régime 60/40°C → batterie eau chaude CTA
- Chauffage bâtiment tennis en régime 85/65°C
- ECS bâtiment foot en régime 80/60°C

La régulation terminale des radiateurs se fera au moyen de vannes thermostatiques par vestiaire pilotées par programmateur (permettant la modification des consignes de température, programmation horaire et hebdomadaire) selon sondes de température et de présence dotées d'une protection anti-vandalisme (afin de pouvoir chauffer les locaux en cas d'occupation imprévue).

Dans le clubhouse, les ventilo-convecteurs seront gérés par leurs thermostats d'ambiance avec détecteur de présence.

Dans les autres locaux, les radiateurs seront équipés de têtes thermostatiques anti-vandalisme.

b) Clubhouses tennis / athlétisme

Production :

La chaufferie existante (après dépose de la chaudière gaz) deviendrait une sous-station alimentée par la chaufferie biomasse créée au niveau du bâtiment foot.

A ce stade, la puissance de chauffage pour cette zone est estimée à 26 kW.

Émission :

Le réseau de radiateurs actuel sera préservé dans l'état, après une révision complète (désembouage, purge, ...).

Régulation :

En sous-station, l'installation sera adaptée pour fonctionner en régime maximal 80/60°C sur sonde extérieure avec programmateur. Des robinets thermostatiques seront ajoutés sur l'ensemble des radiateurs.

c) Salle multi-activités

Production :

Une sous-station, elle aussi desservie par la chaufferie principale, sera aménagée dans le local chaufferie de ce bâtiment afin de distribuer les différents circuits :

- Circuit radiateurs cuisine / sanitaires en 60/40°C
- Circuit batterie eau chaude CTA en 60/40°C
- Circuit panneaux rayonnants grande salle en 80/60°C

A ce stade, la puissance de chauffage pour cette zone est estimée à 52 kW.

Émission :

Pour la grande salle, il sera mis en place des panneaux rayonnants à eau chaude.

Pour les locaux annexes (rangement, sanitaires, ...), il sera mis en place des radiateurs eau chaude.

Régulation :

La régulation terminale des panneaux rayonnants sera assurée par une sonde de température ambiante à boule noire.

Les radiateurs seront équipés de robinets thermostatiques.

d) Clubhouse pétanque

Production :

Ce local sera alimenté depuis la sous-station en chaufferie existante, comme c'est le cas actuellement, on réutilise le conduit enterré.

A ce stade, la puissance de chauffage pour cette zone est estimée à 2 kW.

Émission :

Les radiateurs (déposés pour laisser place à l'isolation des mur) seront remplacés.

Les autres radiateurs sous tribune seront également déposés.

Régulation :

En sous-station, l'installation sera adaptée pour fonctionner en régime maximal 60/40°C sur sonde extérieure avec programmateur. Des robinets thermostatiques seront installés sur les radiateurs.

3) Eau chaude sanitaire

a) Bâtiment foot

Dans les **vestiaires**, les besoins en eau chaude sanitaires sont importants selon le nombre de douches.

Une deuxième chaudière bois sera installée en chaufferie. Deux chaudières permettent une meilleure modulation de puissance et de sécuriser l'installation en cas de panne de l'une des deux.

Un préparateur ECS centrale sera installé en chaufferie, alimentant un bouclage desservant les mitigeurs thermostatiques (réglés à 35°C) à proximité des douches.

Afin de limiter le surdimensionnement lié à l'ECS, la priorité sera donnée à l'ECS. Ceci est d'autant plus pertinent avec un ballon tampon.

Le volume de stockage reste à affiner en fonction du profil de douches souhaitées par la MOA. Les lave-linge de la laverie pourraient être alimentés en eau chaude.

Pour la partie **clubhouse**, des chauffe-eaux électriques seront mis en place, un pour l'entretien et le clubhouse, un autre pour les sanitaires.

b) Clubhouses tennis / athlétisme

Les besoins d'ECS étant faibles ici. Le préparateur ECS relié à la chaudière gaz existante sera déposé.

Des chauffe-eaux électriques seront mis en place, un pour la douche et l'évier athlé, un autre pour l'évier tennis.

c) Salle multi-activités

Des chauffe-eaux électriques seront mis en place pour l'entretien, l'évier et les sanitaires.

d) Clubhouse pétanque

Les gros chauffe-eaux devenus inutiles seront déposés au profit d'un petit chauffe-eau électrique.

4) Plomberie et eau de pluie

a) Equipements sanitaires

Les cuvettes WC seront à chasse 3-6 litres à robinets temporisés. Les urinoirs seront de type coquilles avec robinets de chasse temporisés.

Les robinetteries seront à corps et commande entièrement métallique. Elles seront de type mitigeuses temporisées avec sécurité anti-brûlures. Elles sont munies d'un limiteur de débit (3 l/mn).

Les robinetteries de douche seront-elles aussi temporisées (tempo réglée à 30 secondes) avec un pommeau fixe.

b) Eau de pluie

Depuis la cuve de récupération d'eau de pluie, nous alimenterons les WC et les vidoirs ménage de l'ensemble des bâtiments.

III. Prestations supplémentaires éventuelles

1) Solaire photovoltaïque

Une installation photovoltaïque de 6 kWc est prévue pour l'autoconsommation du **bâtiment foot** : auxiliaires, éclairage, réfrigérateur, ...

Pour la **salle multiactivités**, nous prévoyons uniquement les attentes nécessaires pour une installation future.

2) Solaire thermique

Pour les **vestiaires foot**, une production solaire thermique est étudiée en option. Cette option est très intéressante avec la chaufferie bois en appoint. Le ballon serait remplacé par un chauffe-eau solaire de volume plus important afin de profiter au maximum de l'énergie solaire, en particulier en été.

A ce stade, la surface de capteurs est estimée à 60 m².

Pour la **salle multiactivités**, nous prévoyons uniquement les attentes nécessaires pour une installation future.

3) Récupération de chaleur sur eaux usées

Pour les **vestiaires foot**, des récupérateurs de chaleur sur les eaux grises (RCEG) des douches pourraient être mis en œuvre en dalle. Ceci, en plus des économies d'énergie, permet de baisser la puissance en chaufferie et donc l'investissement.

4) Clubhouses existants

La reprise de la **ventilation** dans la partie **clubhouses tennis et athlétisme** nous semble indispensable. Actuellement, on relève uniquement des bouches d'extraction dans les sanitaires. Une mauvaise odeur importante était perceptible lors des visites des locaux.

Ces locaux seraient maintenus en VMC simple flux. Le caisson d'extraction existant (au-dessus des sanitaires) serait remplacé par un modèle de débit adapté au nouvel usage et à un renouvellement d'air convenable, à priori 1 125 m³/h.

Pour limiter les consommations d'énergie, cet extracteur fonctionnerait avec un moteur basse consommation (type EC), et le débit de renouvellement d'air effectif sera régulé ou non selon les locaux et réduit la nuit :

- clubhouses → détection de présence
- sanitaires et rangement → constant

Le réseau en combles sera nettoyé et réemployé autant que possible.

Des entrées d'air seraient ajoutées, à priori sous forme de bouches au plafond depuis la toiture (les menuiseries n'étant pas remplacées et la surface de mur étant limitée).

Dans le cas où l'installation de ventilation serait reprise, la puissance des radiateurs deviendrait réglementairement insuffisante. Il faudrait reprendre le réseau de **chauffage** pour augmenter la puissance des radiateurs.

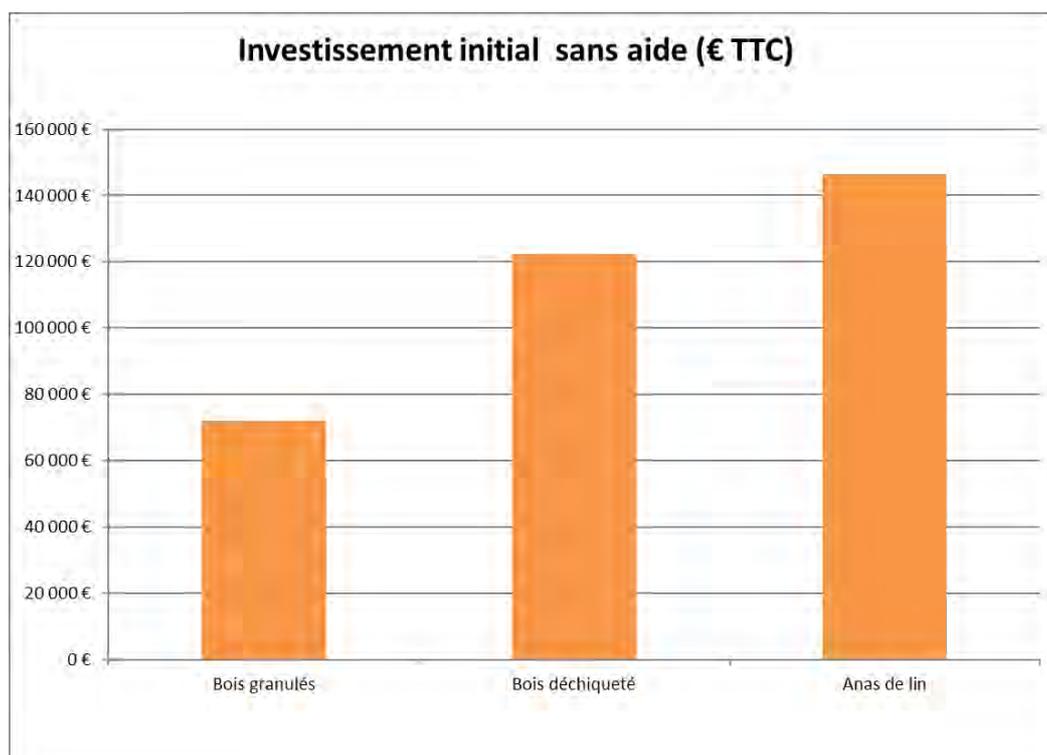
Vue la présence de radiateur électrique d'appoint, cette action semble d'autant plus pertinente.

IV. Comparatif des solutions biomasse

Nous avons réalisé une étude de faisabilité simplifiée (non prévue au programme) afin de comparer les solutions biomasse pertinentes sur votre projet : le granulé étudié en base ainsi que la plaquette forestière (bois déchiqueté) et les anas de lin.

Nous avons supposé un maximum de 2 livraisons le mois le plus froid.

1) Investissement

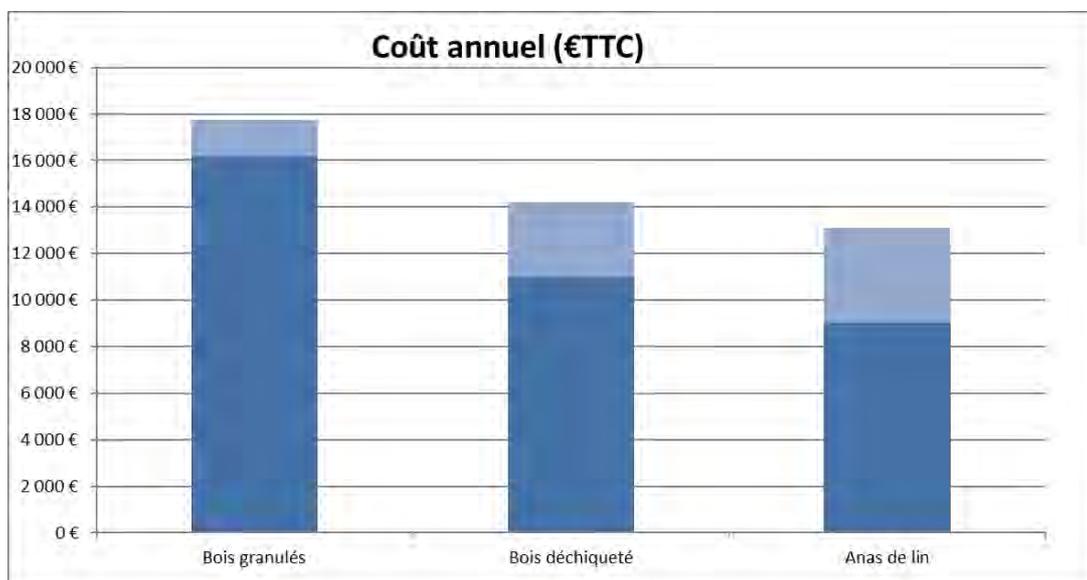


L'installation de chaudière (et acheminement du combustible) est plus onéreuse sur le bois déchiqueté et l'anas de lin.

Le surcoût est également engendré par le silo de stockage. Dans le cas du granulés, le silo prévu à ce stade serait suffisant alors qu'il devrait être agrandi pour des plaquettes et encore plus pour l'anas de lin afin de limiter le nombre de livraisons.

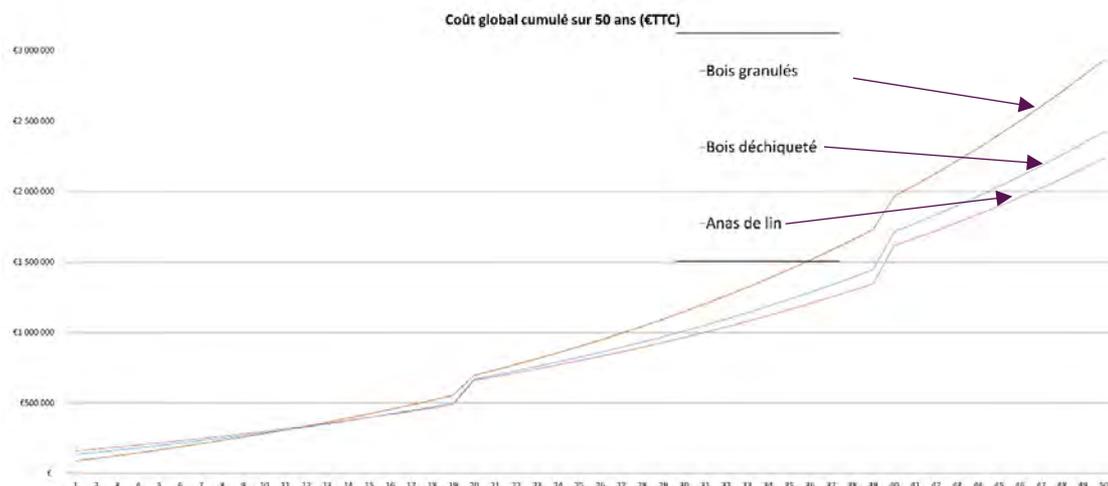
Remarque: le coût estimatif ci-dessous comprend uniquement les chaudières et le dispositif d'acheminement depuis le point de livraison jusqu'au silo et du silo jusqu'à la chaufferie. Le prix du gros œuvre pour adaptation du silo est compris mais pas les frais éventuels d'adaptations VRD pour livraison des plaquettes ou anas par semi-remorque.

2) Coût d'exploitation première année



En considérant le prix des énergies actuel, la solution granulés est la plus onéreuse à l'usage. En intégrant l'entretien, l'écart se réduit mais la hiérarchie ne change pas.

3) Coût d'exploitation



Sur le graphique ci-dessus, on voit la tendance du coût cumulé de l'achat, du fonctionnement et du remplacement de l'installation avec l'évolution du prix de l'énergie.

Sur les 20 premières années, les solutions se valent puis le bois déchiqueté et encore davantage l'anas de lin prennent l'avantage.

4) Conclusion

Dans la conjoncture actuelle, la solution anas de lin ressort comme la plus intéressante à l'usage.

Si cette solution vous intéresse malgré son investissement important, nous sommes en contact avec la CCHF afin de valider la disponibilité de la ressource anas de lin pour votre opération.

Si l'investissement dans une chaufferie anas de lin est possible, le stockage serait adapté à la fois pour le granulé, la plaquette et l'anas de lin.

Il pourrait être alors prévu une chaudière qui accepte ces trois combustibles, permettant une résilience de l'installation en cas d'indisponibilité de l'un ou l'autre.

Remarques :

- Si le prix des granulés continue de baisser l'écart serait moins significatif.
- Il existe des alternatives permettant de limiter l'investissement comme le concept MICHAUCO. Moyennant l'installation d'une chaufferie qui lui appartient et raccordée à votre réseau de chauffage, la SCIC vous vend la chaleur. Elle assure la maintenance, l'approvisionnement, la vidange du cendrier, ...

→ <https://energiecitoyenne.eu/les-projets/les-micro-chaufferies-collectives-au-bois/le-projet/>

V. Etudes complémentaires

1) RT2012

L'étude thermique RT2012 a été réalisée et les résultats sont conformes.

Nom	Bbio/Bbiomax (pts)	Cep/CepMax (kWhEp/m²SRT)	Tic/TicRef (°C)	Part ENR (kWhEp/(m².an))
Clubhouse foot	98.1 / 164.4	186.0 / 282.9	29.7	51.1
Zone 1	98.1 / 164.4	186.0 / 282.9		
Groupe 1	98.1 / 164.4	186.0 / 282.9	29.7 / 32.5	

Les options (panneaux solaires, ...) n'ont pas été intégrées, les résultats n'en seraient que meilleurs.

Nous avons considéré l'usage « commerce » (bar) pour le clubhouse foot.

Les bâtiments de vestiaires sont hors RT.

La salle multiactivités déclarée comme salle polyvalente n'est pas soumise à la RT2012.

5) Facteur de Lumière du Jour

Nous avons réalisé une approche FLJ (non prévue au programme) afin d'appréhender le risque d'éblouissement dans la salle multiactivités avec voute zénithale.



Les résultats dépassent un FLJ de 8% au centre de la salle. Il est confirmé que la salle serait bien éclairée naturellement.

En revanche, le risque d'éblouissement serait présent. En effet, on considère le risque d'éblouissement à partir d'un FLJ de 7%.

Fin du document

REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MICHEL VAESKEN

Le Clos du Tilleul
ESQUELBECCQ



PERMIS DE CONSTRUIRE PC4_NOTICE ARCHITECTURALE

COMMUNE D'ESQUELBECCQ
1 Rue Gabriel DEBLOCK - 59 470 ESQUELBECCQ

GROUPEMENT I OC atelier d'architecture
2, Place Jean-Marie RYCKEWAERT - 59 114 STEENVOORDE

Le projet porte sur la réhabilitation du complexe sportif Jean-Michel VAESKEN sur la commune d'Esquelbecq, à proximité du Clos du Tilleul et la rue du 5 Septembre 1944.

Références cadastrales du site

COMMUNE D'ESQUELBECQ

Section D_parcelle 860 pour une surface de 27 388m²

Section ZK_parcelle 31 pour une surface de 37 870m²

Les parcelles ont toutes deux des surfaces importantes (voir surface précédemment), et sont repérées dans la zone UP, du PLU-i de la CCHF, zone réservée aux *équipements d'intérêt collectif et services public*.

La parcelle à l'Ouest (section ZK-parcelle 31) comprend une zone NPP2, zone naturelle existante, comprenant une mare et des arbres, le terrain synthétique est en partie sur cette parcelle et conservera l'emprise existante. La partie exploitée en parcelle agricole conserve sa fonction.

Le site comprend actuellement des équipements, destinés aux associations sportives. Certains éléments du site : bâtis, terrain et aménagements paysagers seront soit supprimés, soit modifiés, soit rénovés en vue de réhabiliter le complexe dans son ensemble.

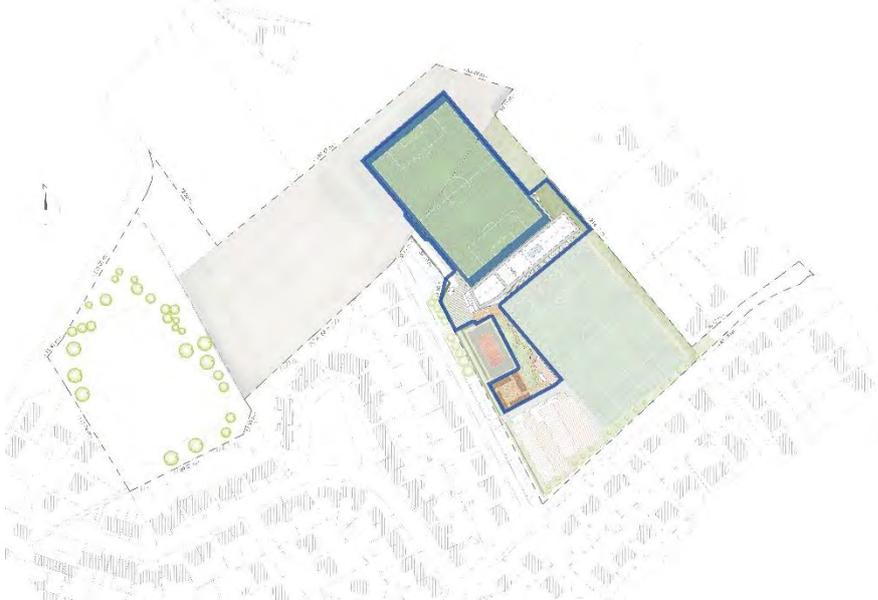
L'emprise du projet est définie suivant les espaces qui seront traités ou en lien direct avec les espaces verts existant, suivant le découpage ci-dessous :



Les travaux portent sur 2 zones distinctes :

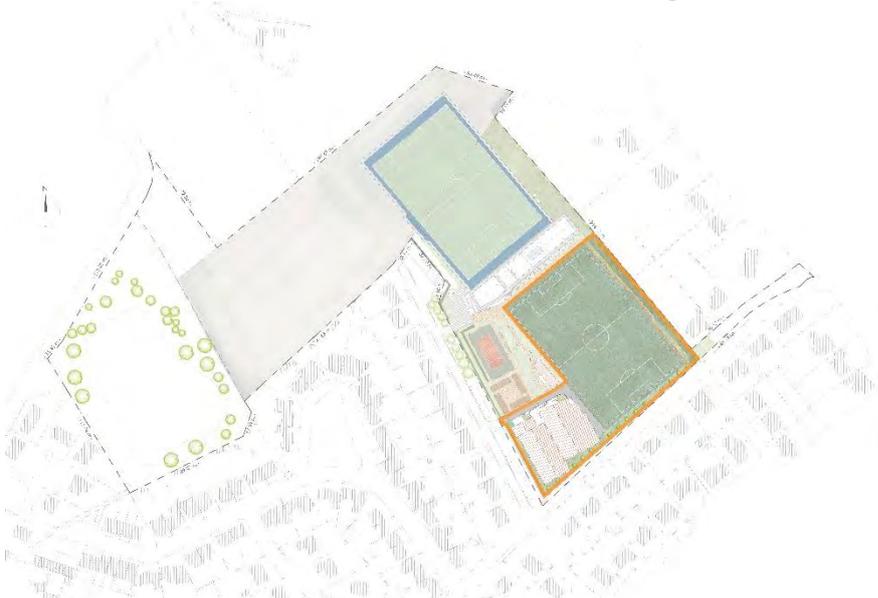
1* Bâtiment destiné à l'association de football, Union Sportive d'Esquelbecq, comprenant les travaux suivants :

- rénovation du terrain synthétique
- construction du bâtiment club-house/vestiaires
- création d'un parvis et nouvelle entrée au droit du nouveau bâtiment
- rénovation de la tribune
- aménagement de 4 terrains de pétanque



2* Bâtiment destiné aux associations de tennis et du club d'athlétisme et rénovation du **terrain d'honneur**, comprenant les travaux suivants :

- rénovation de la salle de tennis existante, mise en accessibilité des vestiaires et de la salle existante
- extension de la salle existante avec la mise en place d'une salle multi activités (à dominante tennis)
- rénovation du terrain d'honneur et des éclairages



1*Bâtiment destiné à l'association de football, Union Sportive d'Esquelbecq **RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE**

Le projet de rénovation du terrain synthétique comporte le remplacement de la grave drainante et la couche supérieure de revêtement.

La couche supérieure de revêtement sera composée d'une périphérie d'une teinte bleue (en lien avec les couleurs du club de football) et d'un centre vert standard.

Le réseau de récupération des eaux pluviales est existants, le projet ne prévoit pas de modifications majeures sur les infrastructures existantes.

CONSTRUCTION DU BATIMENT CLUB-HOUSE ET VESTIAIRES FOOTBALL

Le bâtiment s'implante entre les deux terrains de football existants et comprendra différents espaces et aménagements sur la longueur du nouveau bâtiment.

Pour permettre l'implantation et les nouveaux accès au bâtiment football, les vestiaires existants (en bungalows modulaires) seront démontés.

Les espaces existants, engazonnés seront rendus imperméables pour la construction du bâtiment.

Surface emprise bâtiment construite : 1 440 m²,

Surface imperméable existante supprimée : 300 m²

Surface imperméabilisée pour la création du bâtiment : 1 140 m²

Le bâtiment football en simple rez-de-chaussée est implanté entre les deux terrains et respecte l'altimétrie du terrain existant, en tenant compte des différents aspects d'accessibilité. Le niveau fini du bâtiment sera compris à +0.60m du niveau moyen de la chaussée existante.

Les aménagements paysagers qui découlent de cette implantation sont la création d'un parvis avec rampe PMR et mise en place de gradines au Sud du bâtiment permettant d'intégrer le maximum d'espaces végétales engazonnés ou plantés.

Le bâtiment construit sera composés :

-d'un premier volume comprenant un club-house, des sanitaires, une boutique et des espaces de réserve pour le fonctionnement du club-house.

-d'un second volume comprenant les vestiaires des joueurs (répartis en plusieurs petits volumes entrecoupés permettant des percées visuelles entre les terrains).

Ces deux volumes, en simple rez-de-chaussée sont reliés par un auvent périphérique (servant de protection à la pluie – circulation entre les volumes, et protection au soleil), une terrasse entre le club-house et les vestiaires créant une large percée permettra le regroupement des joueurs et spectateurs, cette ouverture coupe cette linéarité de bâti.

Les matériaux du nouveau bâtiment seront :

*en panneaux béton peints, dans des teintes gris claires, RAL 7035

*toiture terrasse en étanchéité de teinte gris clair, comprenant des panneaux solaires masqués par l'auvent périphérique et des acrotères d'une hauteur variable

*les menuiseries extérieures seront en aluminium dans la teinte des panneaux béton – RAL 7035, pour celles visibles en périphérie et de teinte bleue RAL 5003 pour celle dans les circulations extérieures entre les petits volumes.

*les éléments de serrurerie (grilles permettant la fermeture des circulations extérieures) seront de teinte bleue – RAL 5003

*l'ensemble des garde-corps en façade Nord du bâtiment – séparation entre le bâtiment et le terrain synthétique, sera de teinte gris clair, RAL 7035.

MATERIAUX DE FACADES_BATIMENT FOOTBALL

peinture sur béton
menuiseries extérieures
RAL 7035



bandeau auvent
RAL 7036



serrurerie et
circulations (percées
visuelles) **RAL 5003**



local vélos/poubelle
bardage bois
teinte naturelle



Les aménagements paysagers en lien avec le bâtiment seront composés d'espaces engazonnés pour les espaces libres (gradines), des cheminements en stabilisé et plantés d'arbres et d'arbustes à fleur.

Les circulations en périphérie du bâtiment football, seront traitées en pavés – à surface drainante, seront de teinte gris clair modulaire : teintes de couleurs et de dimensions variées.

MATERIAUX PAYSAGERS_BATIMENT FOOTBALL

pavés modulaires
gris clair



gradines
**engazonnement et
végétation**



parvis



végétation



A proximité du bâtiment football, un petit volume de faible importance sera également mis en place pour accueillir les poubelles et les vélos. Ce dernier sera composé d'un volume cubique comprenant une structure métallique, un habillage bois et une partie couverte pour les vélos.

Ce dernier est implanté selon les prescriptions du PLU-i, en tenant compte de l'implantation par rapport aux limites sur le domaine public, soit à 5.00m et s'intégrera derrière la haie existante. L'habillage sera en bardage bois teinte naturelle.



CREATION D'UN PARVIS ET NOUVELLE ENTREE AU DROIT DU NOUVEAU BATIMENT

L'entrée du site, pour les utilisateurs du bâtiment football, sera déplacée à proximité de l'équipement, en lien avec le stationnement existant sur la voie Le Clos du Tilleul. Une continuité de matériaux sera créée, invitant les usagers et visiteurs à se diriger vers le nouveau bâtiment.

Un parvis aéré, fleuri et animé mènera sur une rampe pour l'accessibilité et distribuera le bâtiment, comprenant les vestiaires et club-house et les équipements annexes : terrain de tennis extérieure, terrain d'honneur, terrain synthétique, tribune.

Ce parvis sera composé de bandes en béton et de joints engazonnés de largeur différentes afin que le site ne soit pas imperméabilisé dans sa totalité.

Le parvis sera agrémenté de bandes vivaces, avec arbres à fleurs apportant couleur et verticalité.



RENOVATION DE LA TRIBUNE

Cette zone comporte également la rénovation complète de la tribune existante. Actuellement, des vestiaires destinés au club de football sont existants.

Vétustes, ils seront remplacés par des espaces de rangement et un préau extérieur pour les joueurs de pétanque.

Une partie de la zone sous la tribune sera aménagée en petit espace bar, permettant l'installation de quelques joueurs de pétanque, et prolonger sur une partie existante en préau extérieure avec fermeture par des volets bois coulissants. L'accès à ce préau sera élargi et intégré dans les éléments paysagers attenants.

Les autres espaces seront destinés à des locaux de rangements pour les clubs et associations de la commune.

Ces changements d'usage engendrent des modifications en façade : comblement d'ouvertures, peinture sur revêtements muraux existants, peinture sur éléments de serrurerie existants, remplacement de menuiseries extérieures et mise en place de coupe-vent sur la partie haute de la tribune. Un panneau d'enseigne avec logo et devise sera installé côté terrain d'honneur permettra d'identifier le club de football.

Les matériaux utilisés pour la rénovation de la tribune, sont :

*peinture sur briques existantes, teinte blanche RAL 9003 et RAL 7015 en soubassement côté parvis,

*peinture sur enduit en pignon, teinte gris foncé RAL 7015

*menuiseries extérieures aluminium, teinte gris foncé RAL 7015,

*enseigne, teinte bleue, RAL 5003

*peinture sur serrurerie existante en teinte blanche RAL 9003

*mise en place de coupe-vent en pignon et réalisation de fermeture en volet, en bardage bois teinte naturelle

La toiture existante en bac acier rouge est inchangée dans le cadre des travaux.

MATERIAUX DE FACADES TRIBUNES

peinture sur briques
et bandeau **RAL 9003**



peinture sur enduit
RAL 7015



enseigne et fond
tribune **RAL 5003**



bardage bois
teinte naturelle



existant



insertions



AMENAGEMENT DE 4 TERRAINS DE PETANQUE

A proximité de la tribune et de l'entrée existante, sera aménagée une placette conviviale comprenant 4 terrains de pétanque, un espace ombragé et planté avec des installations d'équipements urbains type bancs.

Des liaisons paysagères avec le bâtiment football et la tribune seront aménagés permettant de rendre le site convivial et nature.

Les allées et circulations seront traitées en sable stabilisé calcaire, de matériaux perméable, de largeur utiles permettant ici ou là l'accès techniques aux véhicules légers pour l'entretien des espaces verts.

REVETEMENTS DE SOL_PETANQUE

sable stabilisé



madrier en chêne



place conviviale



arbres tilleuls (x3)



AMENAGEMENTS PAYSAGERS

arbres



arbustes à fleurs



circulations



mobilier urbain



Les 4 terrains de pétanque sont implantés sur une partie en enrobé existante, ils seront traités en sable stabilisé avec fondations drainantes, rendant ainsi la partie imperméable existante en revêtement perméable.

Cet espace sera planté de tilleuls.

Surface emprise enrobé existante : 340 m²,

Surface rendu perméable pour la création des terrains de pétanque : 529 m²



PARTIE 1 | Respect des réglementations du PLU-i, récapitulatif

ART.3c – UP I Les divers aménagements de la zone respectent les implantations par rapport aux limites, soit à 5.00m en retrait des alignements, notamment pour les deux édifices nouvellement construits, à savoir bâtiment football et locaux annexes (locaux vélos-poubelles).

ART.3e – UP I Les bâtiments s'implantent avec une distance suffisante permettant

DISPO COM – Art.2.4/Aspect extérieurs des constructions _a) |

La côte de seuil pour le nouveau bâtiment tient compte du terrain naturel, ce dernier s'implante à +0.60m par rapport au niveau moyen de l'axe de la chaussée.

Certaines différences de niveaux sont indiquées étant plus importante, cela tient compte des niveaux du terrain naturel existants restants inchangés.

DISPO COM – Art.2.4/Aspect extérieurs des constructions _b) |

Les matériaux utilisés pour bâtiment football respectent l'emploi du béton, dans une composition architecturale d'ensemble comprenant les accès (parvis, terrasse et jonction avec les terrains sportifs existants)

DISPO COM – Art.2.4/Aspect extérieurs des constructions _c) & d) |

ART.4b – UP I

Les toitures du bâtiment football sont des toitures terrasses comprenant des éléments techniques qui seront masqués par la partie auvent et les acrotères projetés accusant une hauteur variable plus importante sur les zones concernées par la mise en place des panneaux solaires.

DISPO COM – Art.2.4/Aspect extérieurs des constructions _e) |

Le local poubelle considéré comme installation technique, de par sa volumétrie et son implantation sera masqué depuis l'espace public, par les haies existantes, ce dernier sera traité avec des matériaux de teintes naturelles en bardage bois.

DISPO COM – Art.2.5/Les clôtures

Les clôtures existantes sur l'emprise de cette zone sont existantes et inchangées. Quelques haies existantes seront réduites en longueur ou ponctuellement permettant de réaliser les accès ou ouvrir le site sur les nouveaux aménagements paysagers.

DISPO COM – Art.2.7/Les obligations en matière de stationnement _a)

ART.5 & 6 – UP I

Les surfaces libres, non bâties seront traitées en surface végétalisée et/ou plantées dites éco-aménageable.

Les aires de stationnement sont existantes tout autour du site, elles ne sont pas sur l'unité foncière concernée par la demande, elles sont existantes et inchangées dans le cadre des travaux.

DISPO COM – Art.2.7/Les obligations en matière de stationnement _b)

Dans la zone concernée, équipement destiné à l'association de football, un abri vélo sera installé à l'entrée du site, côté bâtiment football.

Il comporte une structure métallique habillée de bardage bois, il est couvert mais non clos (voir visuel précédemment).

DISPO COM – Art.4.2/Desserte par les réseaux _a) alimentation en eau potable

Le bâtiment football, nouvellement créé, se raccorde sur l'alimentation eau potable existante du site, implantée à proximité de l'actuelle entrée du site.

DISPO COM – Art.4.2/Desserte par les réseaux _b) assainissement

Les eaux usées seront rejetées dans les nouveaux regards en voirie au droit de la future entrée du bâtiment football.

DISPO COM – Art.4.2/Desserte par les réseaux _c) eaux pluviales

Les eaux pluviales du bâtiment football seront préalablement collectées dans deux citernes de récupération des eaux pluviales :

*une première citerne de 15 m³, eau réutilisée pour les besoins des sanitaires et machines à laver du club de football. Son trop plein se déversera dans une seconde de 80m³

*la seconde, de 80m³ sera utilisée pour les besoins en arrosage, le trop plein de ce dernier se déversera avec un débit ____ dans le réseau existant.

DISPO COM – Art.4.3/Distribution électrique, téléphonique, et de télédistribution

L'ensemble des réseaux électriques, téléphonie sont existants aux abords de la parcelle, le projet prévoit, au sein du site de prolonger ces réseaux enterrés pour les besoins du nouvel équipement.

2*Bâtiment destiné aux associations de tennis et du club d'athlétisme,

Tennis Club d'Esquelbecq et Esquel'Run

RENOVATION DE LA SALLE DE TENNIS EXISTANTE, MISE EN ACCESSIBILITE DES VESTIAIRES ET DE LA SALLE EXISTANTE

La rénovation de la salle de tennis, comprend notamment le remplacement des revêtements extérieurs, une remise en peinture des éléments conservés : murs briques, et structure.

La mise en accessibilité des vestiaires et sanitaires existants est également prévue.

Cette rénovation induit également une extension, avec la création d'une salle attenante à dominance tennis et également accessible aux diverses associations et festivités de la commune.

EXTENSION DE LA SALLE EXISTANTE AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE SALLE MULTI ACTIVITES (A DOMINANCE TENNIS)

L'extension s'implante au Sud-Ouest de la salle de tennis existante en lieu et place d'un espace en enrobé.

De petits édicules (bungalow et mur) seront démolis au préalable pour la réalisation de l'extension.

Cette extension, s'inscrit dans un projet architectural d'ensemble, reprenant les gabarits et volumes existants.

Les matériaux seront uniformisés permettant de ne lire qu'un bâtiment.

Les accès au club-house existants seront conservés, un accès distinct sera créé au niveau du parvis pour la salle multi activités.

Les matériaux utilisés pour l'extension et la rénovation de la salle existante, sont :

*peinture sur briques existante, teinte blanche RAL 9003

*menuiseries extérieures teinte blanche conservées pour la partie club-house (façade Nord-Est)

*menuiseries extérieures teinte marron pâle, RAL 8025 pour les menuiseries de l'extension et menuiseries changées sur le bâtiment existant (façade Nord-Ouest)

*bardage et couverture en panneaux métalliques avec ondes aléatoires, teinte marron pâle, RAL 8025

MATERIAUX DE FACADES_SALLE MULTIACTIVITES

peinture sur briques
existantes **RAL 9003**



bardage métallique
RAL 8025



panneaux béton
peint **RAL 7035**



menuiseries
extérieures **RAL 8025**



existant



insertion



Le projet d'extension s'inscrit dans un projet d'ensemble global avec la tribune et les aménagements extérieurs destinés à la pétanque.

RENOVATION DU TERRAIN D'HONNEUR ET DES ECLAIRAGES

Le terrain d'honneur sera rénové et agrandi. Le drainage existant sera renforcé et muni de drains dans l'horizon de terre végétale pour se rejeter dans le drainage horizontal existant, avec la reprise des collecteurs.

Les serrureries en périphéries seront remplacées par une main-courante d'une hauteur de 1.10m en treillis soudé double fils, coloris blanc RAL 9010. Des clôtures pare-ballon, hauteur 4m seront réimplantés au Sud du terrain.

Des mats d'éclairage seront remplacés pour la mise en place de 12 mats d'une hauteur de 18m.

PARTIE 2 | Respect des réglementations du PLU-i, récapitulatif

ART.3c – UP | L'extension de la salle tennis pour la création d'une salle multi activités respectent les implantations par rapport aux limites, soit à 5.00m en retrait des alignements.

DISPO COM – Art.2.4/Aspect extérieurs des constructions _a) |

La côte de seuil pour le nouveau bâtiment tient compte du terrain naturel et du niveau existant de la salle de tennis, l'extension s'implante à +0.30m par rapport au niveau moyen de l'axe de la chaussée.

DISPO COM – Art.2.4/Aspect extérieurs des constructions _b) |

Les matériaux utilisés pour homogénéiser les deux salles respectent des matériaux existants, se rapprochant des teintes marrons, dans une composition architecturale d'ensemble.

DISPO COM – Art.2.4/Aspect extérieurs des constructions _c) & d) |

ART.4b – UP |

Les toitures sont en double pente, comprenant des matériaux similaires aux façades, dans la teinte et l'esthétique.

DISPO COM – Art.2.5/Les clôtures

Les clôtures existantes sur l'emprise de cette zone sont existantes et inchangées.

DISPO COM – Art.2.7/Les obligations en matière de stationnement _a)

ART.5 & 6 – UP |

Les surfaces libres, non bâties seront traitées en surface végétalisée et/ou plantées dites éco-aménageable.

Les aires de stationnement sont existantes tout autour du site, elles ne sont pas sur l'unité foncière concernée par la demande, elles sont existantes et inchangées dans le cadre des travaux.

DISPO COM – Art.2.7/Les obligations en matière de stationnement _b)

Dans la zone concernée, un auvent pour vélos sera installé en façade Nord-Est, à proximité des entrées des club-house tennis et athlétisme.

Il comporte une toiture fixée sur la façade existante, couvert mais non clos.

DISPO COM – Art.4.2/Desserte par les réseaux _a) alimentation en eau potable

L'extension de la salle de tennis, se raccordera sur l'alimentation eau potable existante du site, implantée à proximité de l'actuelle entrée du site.

DISPO COM – Art.4.2/Desserte par les réseaux _b) assainissement

Les eaux usées seront repris sur les réseaux existants de la salle de tennis.

DISPO COM – Art.4.2/Desserte par les réseaux _c) eaux pluviales

Les eaux pluviales de l'extension seront reprises sur le réseau existant.

La surface totale imperméabilisée pour la construction de l'extension ne dépasse pas 400m², nous ne sommes pas dans l'obligation d'installer un dispositif de tamponnement (environ 224 m² de surface prise sur engazonnement existant)

DISPO COM – Art.4.3/Distribution électrique, téléphonique, et de télédistribution

L'ensemble des réseaux électriques, téléphonie sont existants aux abords de la parcelle, le projet prévoit, pour les besoins du nouvel équipement de prolonger ces réseaux enterrés.